

Etat des lieux et leviers d'actions envisageables pour une stratégie de promotion de la nature en ville en région Centre-Val de Loire

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Centre-Val de Loire



Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V1	janvier 2015	
V2	mai 2015	modification suite réunion du 22/04/2015 - Dréal Centre Val de Loire
V3	mai 2015	rapport complet (phase 1-2-3)
V4	septembre 2015	version finale

Affaire suivie par

Mendola Régis - DADT/GTC
Tél. : 02-54-55-49-92
Courriel : regis.mendola@cerema.fr

Rédacteurs

Mendola Régis - DADT/GTC

Kradaoui Aouicha - DADT/GTC

Gitton Sylvie - DADT/GTC

Table des matières

CONTEXTE - OBJECTIFS	7
<u>Phase 1</u>	<u>9</u>
1- État des lieux de la connaissance locale et des pratiques sur la nature en ville en région Centre Val de Loire	11
1-1 La perception et la place de la nature en ville	13
➔ Orléans	14
➔ Blois	15
➔ Tours et Tours plus	15
➔ Chartres et Chartres Métropole	16
➔ Bourges	16
➔ Châteauroux	17
➔ Olivet	18
➔ Chédigny	18
1-2 Les pratiques sur la nature en ville	19
• L'axe 1 du plan national	19
Engagement n°1 : Orléans - Développer la connaissance de la biodiversité et de son fonctionnement	20
Châteauroux - Réalisation d'un inventaire du patrimoine naturel et des espaces verts pour la mise en place d'un plan de gestion des prairies en bord de l'Indre	21
Engagement n°3 : Orléans - Intégrer la nature en ville dans le plan local d'urbanisme	22
Bourges - Valoriser à travers le plan local d'urbanisme, les qualités patrimoniales et environnementales de la commune	22
• L'axe 2 du plan national	24
Engagement n°5 : Chartres-Métropole - Plan Vert	25
Engagement n°6 : Bourges - L'écoquartier Baudens : la reconquête d'une friche militaire à proximité du centre-ville	26
Engagement n°7 : Blois - Le Parc de l'Arrou	27
Tours - Le Parc de la Gloriette	28
Engagement n°8 : Châteauroux - Gestion différenciée des espaces verts publics	29
Engagement n°11 : Blois - Secteur de la Vacquerie	30
Orléans - Mobiliser la profession agricole pour limiter la pollution de l'eau	31
• L'axe 3 du plan national	32
Engagement n°13 : Blois - Maison du Parc	33
Châteauroux - Retour du Brochet	33
Chédigny - « Jardin remarquable »	33
Engagement n°16 : Châteauroux - Incroyables comestibles : la «nourriture à partager»	35
Orléans - Embellissement des rues	35
Blois - Maison du Parc	36
Chédigny - « Jardin remarquable »	36
1-3 Tableau de synthèse	37
2- Les acteurs et partenaires de la nature en ville en région Centre-Val de Loire	38
3- Conclusion	39
<u>Phase 2</u> - Recensement de leviers d'actions disponibles pour la promotion de la nature en ville au niveau local	<u>41</u>
Acronymes	56
Annexes	57
1. Grille d'entretien avec les acteurs du territoire	59
2. Comptes-rendus des entretiens réalisés	61

CONTEXTE

Le Plan national « restaurer et valoriser la nature en ville »* (2010-2012) correspond au volet transversal du plan national ville durable. Fruit d'un travail collectif au niveau national conduit durant plusieurs mois (élus, services de l'État, experts, chercheurs, entrepreneurs, agriculteurs, représentants des milieux associatifs et professionnels, urbanistes, architectes, paysagistes, etc.), les réflexions ont abouti à 3 axes stratégiques déclinés en 16 engagements et 37 actions opérationnelles portées en partenariat et pilotées chacune par un coordonnateur.

Les trois grands axes s'ordonnent comme suit :

- Axe stratégique N°1 : ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel,
- Axe stratégique N°2 : développer des espaces de nature en qualité et en quantité,
- Axe stratégique N°3 : promouvoir une culture et une gouvernance partagée

Ils ont défini un cadre de référence pour l'action de l'État, dont la stratégie actualisée est en cours de validation.

OBJECTIFS

Dans ce cadre et dans une perspective d'ancrage territorial, le service « aménagement durable » de la DREAL Centre-Val de Loire a souhaité affirmer sa connaissance des actions de promotion de la nature en ville déjà mise en œuvre sur le territoire régional, et préciser les leviers d'actions envisageables sur le sujet.

A cette fin, la DREAL Centre Val de Loire a confié au CEREMA une étude dont les 2 objectifs principaux peuvent être déclinés comme suit :

- **Recueillir, auprès d'un panel d'acteurs en région Centre-Val de Loire, un panorama des déjà actions mises en œuvre pour promouvoir la nature en ville,**
- **Effectuer un recensement de pistes et de leviers d'actions potentiellement mobilisables pour agir localement en faveur de la nature en ville**

L'étude s'est déroulée en deux phases et le cadre de référence constitué par le plan national, a servi ainsi de canevas permanent, afin d'en clarifier la lecture et d'en faciliter l'appropriation par les services.

Phase 1 : cette phase a permis d'effectuer un état des lieux de la connaissance locale et des pratiques sur la nature en ville en région Centre- Val de Loire, et de mieux connaître les enjeux régionaux et locaux. Elle a permis notamment, à partir d'entretiens avec des personnes-ressources, de préciser la vision des acteurs locaux sur la nature en ville, la place de la nature dans leurs villes, les démarches et actions mises en œuvre au sein de ces villes, la communication mise en place, les partenariats engagés, et aussi de repérer les points de blocage et les marges de manœuvre potentielles, et enfin les besoins et les attentes des acteurs notamment vis-à-vis de l'État.

Phase 2 : dans cette phase est proposé un recensement des leviers mobilisables dans l'optique d'une déclinaison opérationnelle. Un catalogue d'actions à destination des acteurs régionaux a été élaboré. Dans le cadre des missions de conseil aux territoires, il peut servir de base à l'établissement d'actions de promotion de la nature en ville adaptées à chaque collectivité.

* http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plan_nature_ville_durable2_cle114816.pdf

Ce rapport constitue la synthèse des travaux menés durant cette d'étude.

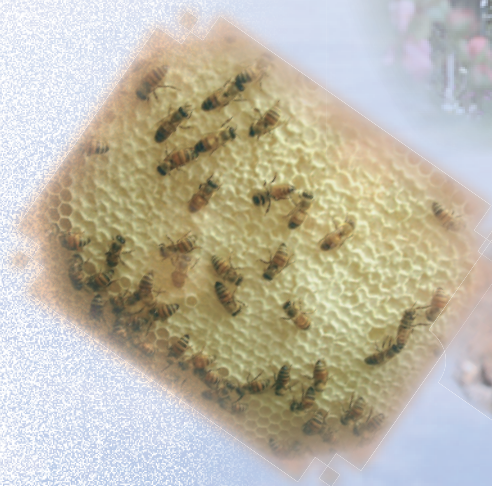
Il n'a pas vocation à préciser ou à documenter l'état des lieux des notions et concepts généraux sur la nature en ville, pour lequel un certain nombre de documents ou études sont déjà disponibles, qu'ils aient été réalisés à l'échelle nationale ou régionale. On pourra citer par exemple l'étude «nature en ville en Rhône Alpes» réalisée en 2012 par la DREAL Rhône-Alpes, consultable en tant que de besoin.



*« La nature est habile ;
quand l'homme lui donne un coup de main ,
quel chef d'oeuvre va se créer ! »*

Benoît Desforêts

Phase 1



**Etat des lieux de la connaissance locale et des pratiques
sur la nature en ville en région Centre-Val de Loire**

1- État des lieux : méthodologie

Afin de disposer d'un éclairage sur la manière dont la nature en ville est appréhendée en région Centre-Val de Loire, un certain nombre d'entretiens a été réalisé auprès d'acteurs régionaux choisis de manière collégiale par la DREAL et le CEREMA. Le panel comporte 11 collectivités, une association environnementale et la faculté de Tours et deux maîtres d'ouvrage d'éco-quartier. Si la couverture régionale de l'étude nous a naturellement conduit à interroger les 6 chefs lieux de département, il n'était pas question d'atteindre l'exhaustivité en la matière. A cet échantillon de base a été adjoint la commune d'Olivet, commune située en première couronne de l'agglomération d'Orléans ainsi que le village atypique de Chédigny en Indre-et-Loire. Néanmoins, afin de compléter cet échantillon, des entretiens génériques ont été menés avec les DDT et le CAUE 41. Ils ont dans l'ensemble confirmé une typologie possible concernant les actions entreprises en matière de nature en ville (communes urbaines : déclinaison de la majeure partie de la palette d'actions disponibles, communes périurbaines ou pôles d'appui territoriaux : déclinaison partielle en fonction des moyens alloués, bourgs ruraux : actions au cas par cas dans une logique d'embellissement). La trame d'entretien est constituée d'une grille de questionnement qui respecte la déclinaison des 3 axes majeurs du plan national « restaurer et valoriser la nature en ville ». Ainsi son canevas, sert de fil directeur aux échanges et permet l'exploitation structurée des résultats (cf annexe1).

Structure interrogée	Service rencontré
Commune d'Orléans (45)	Muséum de la Ville d'Orléans
Commune de Blois (41)	Direction de l'espace public - Parcs et Jardins
Communauté d'agglomération Agglopolys (41)	Service développement durable
Commune de Tours et communauté d'agglomération Tours Plus (37)	Direction des parcs et jardins - Ville de Tours Direction du développement durable -Tours Plus Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours
Commune de Bourges (18)	Direction de l'écologie et du développement durable
Commune de Chartres et communauté d'agglomération Chartres Métropole (28)	Direction du centre technique municipal et Direction de l'ingénierie développement durable
Commune de Chateauroux (36)	Direction du cadre de vie – service environnement
Commune d'Olivet (45)	Service espaces verts
Commune de Chédigny (37)	Service jardins
Tour(s) Habitat (37)	Maître d'ouvrage Eco-quartier Monconseil à Tours
Conseil Général du Cher et SEM Territoria (18)	Maîtres d'ouvrage Eco-quartier Baudens à Bourges
Faculté de Tours (37)	Responsable Master2 Environnement territoire et paysage Représentant du CETU Innophyt
Association Plante & Cité – Angers (49)	Gestion de la biodiversité – Ecologie urbaine - Paysage

Région Centre-Val de Loire

Collectivités rencontrées dans le cadre de l'étude



1-1 La perception et la place de la nature en ville

D'une manière générale, dans les grandes collectivités, la nature en ville n'est pas perçue de façon restrictive, comme cela a pu l'être par le passé, en tant que synonyme unique d'espaces verts. Les enjeux pris en compte recouvrent au contraire un panel important :

- Santé et bien-être
- Identité et lien social
- Conservation de la biodiversité
- Régulation thermique
- Qualité de l'air
- Écoulement des eaux
- Transport et liaisons douces
- Valorisation du bâti et paysage
- Agriculture périurbaine
- Attractivité du territoire

Néanmoins, compte tenu du caractère politique que peut prendre cette question, l'objectivité des réponses effectuées par les services est difficilement mesurable.

On retiendra également que la région Centre-Val de Loire est bien pourvue en matière d'espaces naturels et que par voie de conséquence, la demande de nature en ville émanant des urbains semble, selon les dires d'acteurs, être considérée par certains décideurs politiques comme un enjeu peu significatif.

Les agglomérations situées sur l'axe ligérien, **Orléans, Blois et Tours**, rentrent, à des degrés divers, dans ce cadre. L'on constate également que les 3 autres chefs lieux de département **Chartres, Bourges et Châteauroux** s'inscrivent globalement dans les mêmes logiques.

→ Orléans :



Population INSEE 2010	114 167 hab.
Superficie km²	27,5
Documents	- SCoT Agglomération Orléanaise – 2008 - PLU - 2013 - Plan biodiversité 2009 - Agenda21 - 2006

Les acteurs de la ville d'Orléans se sont impliqués dans les problématiques liées à la biodiversité dès les années 1990. Néanmoins, les pratiques traditionnelles relevant de la gestion des espaces verts, et de diminution de l'utilisation des pesticides ayant montré leurs limites, un document structurant « Le plan biodiversité d'Orléans » a été validé dès 2009 par le conseil municipal et sa mise en œuvre lancée en 2010.

Ce plan stratégique s'articule autour de 4 axes :

1. Le développement de la connaissance de la biodiversité et de son fonctionnement
2. L'élaboration d'un schéma directeur, plan urbain, de la biodiversité
3. La gestion de la biodiversité
4. L'éducation et la sensibilisation du grand public à la protection et au développement de la biodiversité.

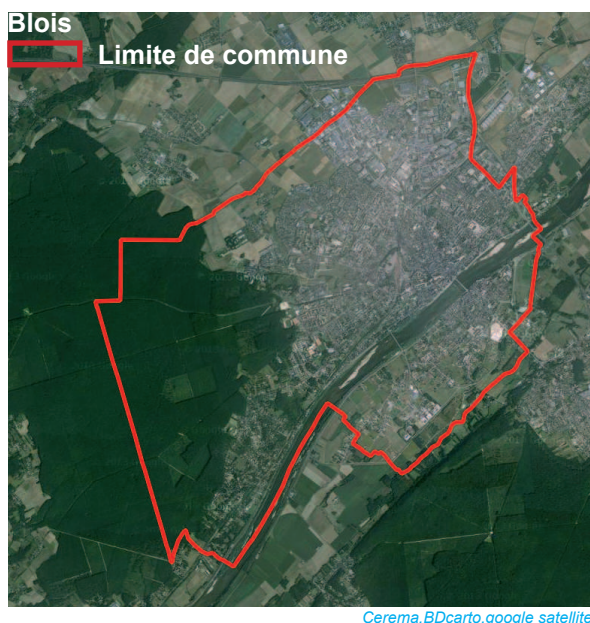
Il fédère 6 programmes d'actions au sein de la ville, qui aborde les thématiques suivantes :

1. La biodiversité locale
2. La charte de l'arbre
3. La charte zéro pesticides
4. La politique de l'eau
5. L'éducation à l'environnement
6. La nature, l'art et la culture.

L'ensemble de ces thématiques est mis en œuvre transversalement par plusieurs directions techniques des services de la ville et s'intègre dans la politique plus large de développement durable, l'un des triptyques de l'action de la ville (rayonnement, proximité, développement durable).

Orléans dispose d'un patrimoine de biodiversité très riche. Aux portes de la Sologne et traversée par la Loire, elle abrite de nombreux parcs et jardins et se veut d'ailleurs perçue comme « la ville-jardin ».

→ Blois :



Population INSEE 2010	46 492 hab.
Superficie km²	37,5
Documents	- SCoT du Blésois – 2006 - PLU - 2013 - Agenda21 - 2013

Pour Blois, la nature en ville, ce sont avant tout des espaces verts entretenus pour maintenir et favoriser la biodiversité, étant bien entendu que la gestion différenciée en fonction des sites, module l'impression ressentie par les habitants. C'est aussi pour la ville, une importante trame

verte constituée par le parc de l'Arrou et une trame bleue constituée par la Loire.

D'une manière générale, la ville de Blois se considère bien pourvue en matière de nature en ville et cela profite largement à tous ses habitants.

→ Tours et Tours Plus :



Population INSEE 2010	134 817 hab.
Superficie km²	34,7
Documents	- SCoT l'Agglomération Tourangelle – 2013 - PLU - 2011

La ville de Tours et l'agglomération Tours Plus (22 communes) disposent d'un patrimoine «vert» important. Un «plan d'embellissement» a été réalisé il y a une dizaine d'années par la ville, mais depuis, il n'y a pas eu de véritable schéma directeur en matière de biodiversité. Si l'exécutif est très attaché au label «ville 4 fleurs», il n'en reste pas moins vrai que la problématique de la nature en ville n'est pas affichée comme une priorité politique ou un sujet à enjeux, tant, dans les esprits, la ville et l'agglomération sont déjà bien dotées «naturellement».

L'agglomération a par ailleurs peu de compétences directes en la matière pour l'instant.

La nature en ville est perçue par les habitants comme « l'impression de nature dans la ville », la possibilité de s'y promener pour une consommation de proximité. C'est le décryptage qu'en font les services de la ville et les élus. La préoccupation relative à la biodiversité n'est pas essentielle et le terme correspond déjà à un langage d'expert.

→ Chartres et Chartres Métropole :



Cerema,BDcarto,google satellite

Population INSEE 2010	38 931 hab.
Superficie km²	16,9
Documents	- SCoT Agglomération Chartraine – 2006 - PLU - 2004 - Plan Vert de Chartres Métropole - 2014

La thématique « nature en ville », portée par l'exécutif, est déclinée suivant une multiplicité d'axes sur Chartres et Chartres Métropole. La communauté d'Agglomération avait adopté en 2003 à l'échelle des 7 communes alors membres un « Plan Vert de Chartres Métropole », véritable outil de sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore et leur qualité paysagère. Les éléments issus de ce plan ont été repris en 2014 et transposés aux 47 communes que compte à ce jour l'EPCI.

La collectivité signale en outre la nécessité de pédagogie faces aux éventuelles réactions négatives de certains usagers. Souvent liées à une méconnaissance des pratiques, celles-ci peuvent en effet compliquer l'action publique en matière de nature en ville. La ville de Chartres mentionne à titre d'exemple le cas d'une centaine de plaintes écrites par an, principalement motivées par les préjudices causés par la présence d'arbres situés devant les maisons (feuilles sur les trottoirs et les voitures, absence de visibilité de la cathédrale).

La promotion de la nature en ville peut enfin se heurter à des arbitrages entre politiques publiques : une expérimentation de suppression de l'éclairage nocturne a ainsi rencontré une opposition de la part des riverains et des pouvoirs de police pour des raisons de sécurité.

→ Bourges :



Cerema,BDcarto,google satellite

Population INSEE 2010	66 381 hab.
Superficie km²	68,7
Documents	- SCoT Agglomération Berruyère – 2013 - PLU - 2013 - Agenda 21 - 2005

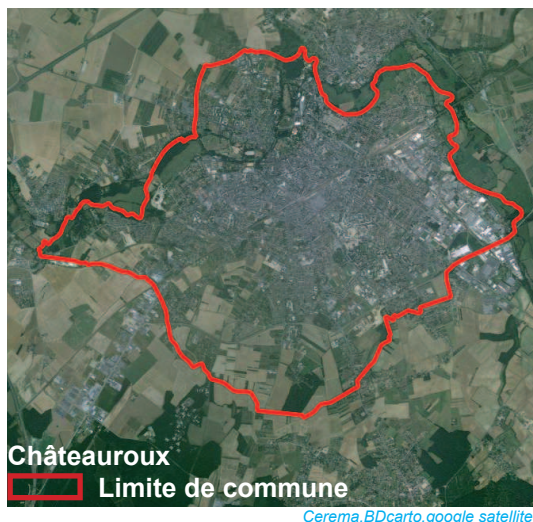
La nature en ville prend à Bourges une place patrimoniale très forte au même sens que le bâti architectural. En plein cœur de la ville, le canal du Berry, remblayé pour partie et bordé de ses 1000 platanes (hauts de 35 m et vieux de 150 ans) forme une trouée verte naturelle. Bourges compte également 135 ha de marais, à 10 min à pied du centre-ville, à 90 % privés, mais à gestion publique. Exploités en jardins familiaux, ils ont été classés en 2003 sur la liste des monuments naturels et des sites. Ils sont devenus un espace apprécié pour la détente ou les balades. On y recense également treize cours d'eau, 8 parcs et jardins municipaux et près de 16 km de voie verte.

Ainsi, sur l'ensemble de son territoire, la ville est bien pourvue en matière de nature en ville et les actions engagées depuis près de 10 ans sur l'ensemble des thématiques portent leurs fruits. L'ensemble profite largement à tous ses habitants.

Pour Bourges, les fonctions assurées par la nature en ville sont diverses, on peut citer notamment :

- Apport de biodiversité (volet écologique)
- Régulation des conditions urbaines artificielles
- Enjeux en termes de relations sociales et pédagogiques
- Enjeux économiques (la ville est plus attractive pour ses habitants et pour les touristes).

→ Châteauroux :



Population INSEE 2010	46 140 hab.
Superficie km²	25,5
Documents	- SCoT l'Agglomération Castelroussine – 2012 - PLU - 2009 - Agenda 21 - 2010

D'une manière générale, la ville de Châteauroux estime qu'elle est bien pourvue en matière de nature en ville et que cela profite largement à tous ses habitants. Néanmoins, compte-tenu de la primauté

donnée à la résolution des nombreux problèmes socio-économiques, la thématique n'apparaît pas comme prioritaire.

Après ce tour d'horizon des six chefs-lieux de département de la région Centre-Val de Loire, l'enquête s'est tournée vers des communes n'ayant pas de statut de préfecture.

→ Olivet :



Population INSEE 2010	19 583 hab.
Superficie km²	23,4
Documents	- SCoT Agglomération Orléanaise – 2008 - PLU - 2007 - Agenda 21 - 2011

L'exemple d'Olivet, commune de première couronne de l'agglomération orléanaise, fournit un éclairage complémentaire à celui des villes

Préfectures : la thématique « nature en ville » y est bien présente, mais la proximité des espaces naturels et forestier rend la problématique moins prégnante que dans les secteurs urbanisés de manière plus dense. La thématique est donc déclinée sur certains champs particuliers, sans nécessairement se positionner sur tous les thèmes ou sur ceux encore peu répandus. A titre d'exemple, la proximité des espaces naturels ne fait pas ressentir à ce jour le besoin d'engager des initiatives visant à resserrer les liens entre la ville et le milieu rural.

→ Chédigny :



Population INSEE 2010	546 hab.
Superficie km²	23,2
Documents	- SCoT Loches Développement – 2004 - PLU -

L'exemple du village rural de Chédigny (Indre-et-Loire), seule commune de France labellisée

« Jardin remarquable », illustre enfin une action de promotion de la nature en ville dans des contextes ruraux ou faiblement urbanisé. Cette mise en valeur, quoi qu'atypique et davantage tournée vers l'agrément et les aménités que vers l'aspect « biodiversité », prouve néanmoins qu'il est possible, avec des moyens financiers modérés, de réaliser des opérations d'excellence et suscitant la mobilisation des populations.

1-2 Les pratiques sur la nature en ville

Les entretiens réalisés auprès des différentes collectivités ont fait ressortir diverses initiatives entreprises par chacune d'elles sur la promotion de la nature en ville. Il nous a paru utile, à la demande des services des DDT, de mettre en exergue celles qui semblent les plus réussies. Il convient donc de noter que les exemples cités ne reflètent pas l'intégralité de ces actions.

Le tableau synthétique du paragraphe 1-3 (p37) les reprend de manière plus exhaustive, en les classant par axe et engagement.

L'axe 1 du plan national

AXE 1	ENGAGEMENT
Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel	1- Évaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés
	2- Améliorer les outils d'information géographique sur la nature en milieu urbain
	3- Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine
	4- Intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville

Manifestement, les thématiques de l'axe 1 apparaissent globalement bien appréhendées par les collectivités. Si toutes n'ont pas mis en place un outil d'information géographique sur la nature en ville, elles ont cependant une assez bonne connaissance de l'état de la biodiversité sur leur territoire, grâce notamment à la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques.

Les Plans Locaux d'Urbanisme récents (ceux d'Orléans, Blois et Bourges ont été approuvés en 2013) intègrent la nature en ville en instaurant des dispositions qui s'inscrivent dans l'application de la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, notamment des outils de protection tels que l'article L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme*. Le risque inondation, lorsqu'il existe, est clairement identifié à travers les différents PPRI.

* Modifié par la loi ALUR du 24/03/2014 : article L 123-1-5 III -2° «Le règlement peut [...] identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation; [...]»

AXE 1 - Engagement 1 : Évaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés

Orléans - Développer la connaissance de la biodiversité et de son fonctionnement

Orléans, ville minérale, présente pourtant une grande diversité d'habitats favorables à la biodiversité : couloir fluvial, zones humides, espaces agricoles, bois, parcs et jardins, espaces bâtis, cavités, milieux artificiels... qui accueillent selon les cas des espèces rares ou des espèces ordinaires.



source: Etude de la biodiversité à Orléans

Soucieuse de mesurer cette biodiversité urbaine, la Ville, en lien avec le Muséum d'Orléans, pilote depuis 2010 un plan d'action pour préserver et restaurer cette biodiversité, dont l'objectif est de redonner sa place au vivant au cœur de la ville et d'aboutir à un document de planification définissant les corridors écologiques, puis de déterminer un ensemble d'actions visant à conserver, observer, restaurer ou gérer la nature en ville. La mutualisation des connaissances d'experts (réseau de scientifiques et d'associations spécialisées dans l'observation de la biodiversité) et d'autres acteurs (habitants, professionnels de l'entretien des jardins...) a permis de faire émerger une communauté d'intérêts sur le territoire.

Des inventaires spécifiques réguliers sont réalisés sur la flore, les insectes, les amphibiens et reptiles, les oiseaux, les chiroptères et les mammifères, afin de suivre les évolutions de la biodiversité dans le temps et d'apprécier l'efficacité des politiques menées. La ville a passé un marché alloti d'une durée de 3 ans pour la réalisation des inventaires et du suivi de la biodiversité (un lot par groupe taxonomique : insectes, amphibiens-reptiles, oiseaux, chauves-souris et un lot flore), pour un coût de 60 à 70k€ par an.

De nombreux parcs et sites naturels sont suivis, certains sont étudiés chaque année pour le comptage des gîtes à chauves-souris ou le suivi des mares urbaines par exemple.

Par ailleurs, lors d'opérations spécifiques de restauration de milieux ou d'aménagement, la collectivité a recours à des bureaux d'études pour la conduite de diagnostics écologiques, dont les montants varient selon la mission.

Les résultats de ces inventaires permettent notamment d'évaluer la qualité des typologies du bâti, de l'aménagement et de la voirie au regard de la biodiversité en développant un protocole applicable par les équipes du Patrimoine de la Ville d'Orléans, prévu par l'action n°10 du Plan Biodiversité. L'action 20 de ce même plan envisage une étude de l'incidence de l'éclairage nocturne sur la biodiversité.



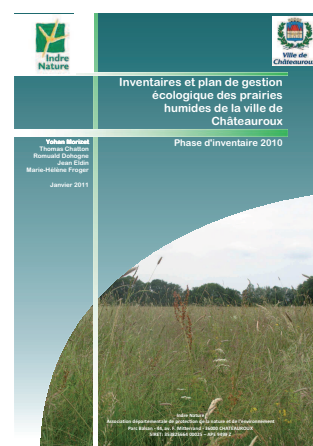
source: Etude de la biodiversité à Orléans

Châteauroux - Réalisation d'un inventaire du patrimoine naturel et des espaces verts pour la mise en place d'un plan de gestion des prairies en bord de l'Indre

La mise en œuvre d'une gestion différenciée sur les espaces verts de la commune, action n°19 de son Agenda 21, passait nécessairement par la connaissance de la diversité végétale existante sur le territoire. La municipalité a confié à l'association Indre Nature, la mission de réaliser un plan de gestion de ses prairies en bord de l'Indre, dont la première étape a consisté en un inventaire complet faune-flore sauvage, réalisé en 2010.

L'étude porte sur plus de 130ha de prairies alluviales constituées des secteurs de :

1. Von, 8ha à l'ouest de la ville,
2. St-Gildas, 80ha au centre,
3. Bitray, 40ha sur la bordure nord-est,
4. Buxerieux, 7ha à l'est



source: Indre Nature, ville de Châteauroux



source: Cerema, google satellite

Au total, 20 secteurs de prairies ont fait l'objet de relevés botaniques et ont permis d'inventorier 214 espèces de plantes, dont 6 exotiques, considérées comme invasives, et 9 remarquables.



source: Indre Nature, inventaire et plan de gestion écologique, ville de Châteauroux

Différents types d'habitats ont également été répertoriés, constitués de milieux ouverts, d'éléments boisés et de cours d'eau.

Cette étude a permis notamment de confirmer la disparition du Râle des Genêts, aperçu pour la dernière fois en 1999 sur la Prairie St-Gildas. En effet ce secteur apparaît comme le plus dégradé sur le plan botanique. Une gestion appropriée de son habitat prairial devrait permettre un retour de cet oiseau emblématique des prairies humides de fauche.



source: Indre Nature, inventaire et plan de gestion écologique, ville de Châteauroux - birdsguide

Par ailleurs, une mise à jour de l'inventaire du patrimoine végétal de l'ensemble des espaces verts aménagés par la Ville est en cours de réalisation par les services municipaux.

AXE 1 - Engagement 3 : Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine

Orléans - Intégrer la nature en ville dans le plan local d'urbanisme

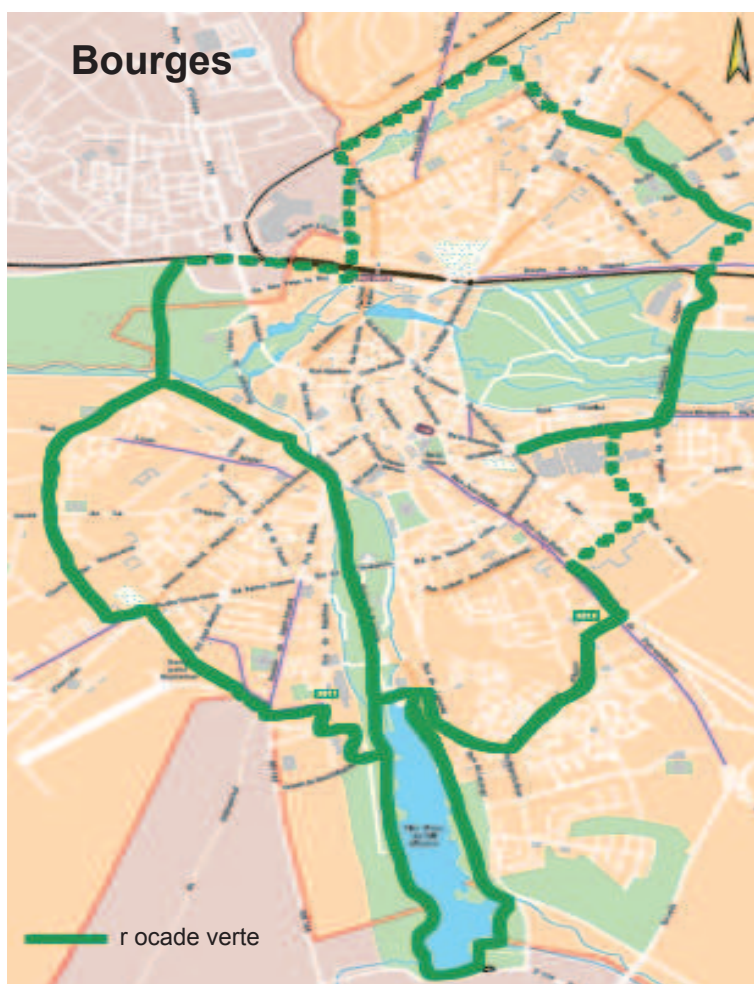
Les données des inventaires réalisés ont notamment contribué à l'élaboration du plan local d'urbanisme approuvé en 2013, qui intègre la nature en ville par la mise en place de zonages spécifiques préservant des zones naturelles et la création d'environ 2ha d'espaces boisés classés. La collectivité a également développé une action de préservation des arbres isolés, en proposant sur des parcelles privées, une protection d'arbres remarquables (charte de l'arbre).

Bourges - Valoriser à travers le plan local d'urbanisme, les qualités patrimoniales et environnementales de la commune

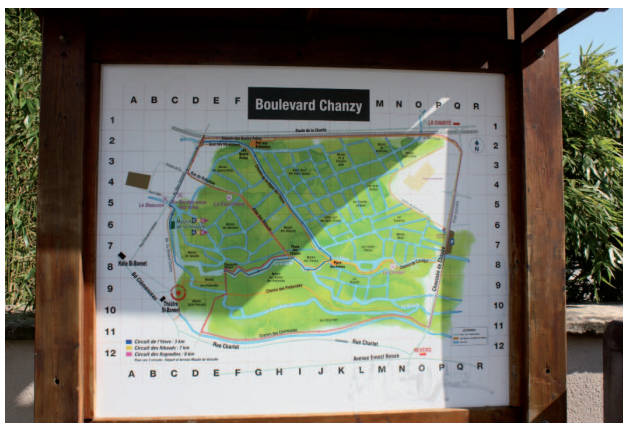
Sensible à la qualité du cadre de vie de ses habitants, la commune s'est fixée, entre autres objectifs dans son projet de territoire, celui de valoriser la diversité de son patrimoine historique et naturel, notamment en structurant la rocade verte, un réseau de liaison douce de 28 km, offrant aux usagers une alternative à la voiture (voir plan ci-contre).

Les espaces péri-urbains sont une composante fondamentale du paysage berruyer et forment un « écrin » autour de la ville, ménageant des rapports privilégiés ville/campagne que la commune souhaite conserver, y compris en zone urbaine.

Les espaces naturels sont fortement imbriqués dans la trame urbaine : parcs, jardins, prairies, alignements d'arbres, marais, cours d'eau et plans d'eau, espaces agricoles..., ce qui a poussé la collectivité à intégrer dans son document d'urbanisme, les outils réglementaires nécessaires à leur protection. Ainsi, un grand nombre d'espaces paysagers à protéger a été défini, en application de l'article L123-1-5-7° du code de l'Urbanisme, et sont repérés sur le plan de zonage du PLU : jardins privés ou publics, parcs, certains parkings faisant l'objet d'un traitement particulier ou ayant un aspect boisé... Dans ces espaces, toute construction, installation ou travaux de nature à altérer gravement leur caractère paysager sont interdits.



source: site Géocaching.com



cerema-sg

Les Marais de l'Yèvre et de la Voiselle, constituent un espace de 135ha cultivés en centre-ville, et font quant à eux, l'objet d'une protection de site classé au titre de la loi du 2 mai 1930.

L'article L130-1 du Code de l'Urbanisme (classement en espace boisé à conserver, à protéger ou à créer, de bois, forêts, parcs...) est également utilisé par le PLU pour protéger quelques espaces boisés situés en zone urbaine, tels que le boulevard de l'Avenir et l'espace boisé des Gadeaux sur le domaine de l'Hôpital Jacques Coeur. Ce classement

interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.



cerema-sg



source: internet, journal Le Berry

L'axe 2 du plan national

AXE 2	ENGAGEMENT
Développer les espaces de nature en quantité et en qualité	5-Concrétiser le maillage vert et bleu
	6- Promouvoir l'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction
	7-Développer les espaces de nature de proximité
	8- Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville, dans les espaces publics et privés
	9- Améliorer la qualité des sols urbains et périurbains
	10- Redonner sa place à l'eau en ville
	11- Resserrer les liens entre la ville et le milieu rural

Les collectivités locales se sont approprié ces thématiques, même si les engagements 9 et 10 ne semblent pas faire l'objet de réflexion à part entière.

En effet, la valorisation de la place de l'eau dans la ville requiert la coordination d'une pluralité d'acteurs et la nécessaire cohérence avec plusieurs plans et programmes (SDAGE, SAGE, contrats de rivière, PPRI, SCoT, PLU...) n'est pas sans poser de difficultés. Compte-tenu de la complexité des sujets, les réflexions sur les thèmes « sols » et « eau » semblent plutôt intégrées dans l'élaboration des documents d'urbanisme cités précédemment.

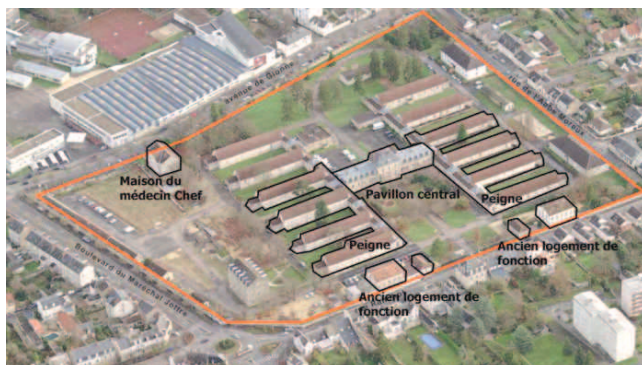
Les communes les plus avancées en matière de nature en ville ont réalisé un travail d'identification de la trame verte et bleue dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme. Les différentes opérations d'écoquartiers, réalisées ou en projet, intègrent, à différents niveaux, la dimension écologique. La mise à disposition auprès des citoyens de jardins familiaux, véritables lieux de convivialité et d'entraide, apparaît pour les collectivités comme l'axe essentiel de développement du lien social. L'objectif « zéro pesticide » est aujourd'hui ancré, mais à des degrés divers de réalisation selon les moyens mis en oeuvre. La gestion différenciée des espaces publics devient, quant à elle, peu à peu une pratique courante, engendrant parfois de l'incompréhension et de l'insatisfaction de la part des riverains qui méconnaissent ce nouveau mode de gestion.

Dans certaines communes, des partenariats entre la collectivité et les agriculteurs ont contribué à sensibiliser ces derniers afin qu'ils modifient leurs pratiques. Ils ont également favorisé la production de produits bio assurant ainsi une filière alimentaire de proximité (approvisionnement de cantines scolaires par exemple).

AXE 2 - Engagement 6 : Promouvoir l'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction

Bourges - L'écoquartier Baudens – la reconquête d'une friche militaire à proximité du centre-ville

En plein cœur de ville, la friche de l'ancien hôpital militaire se prêtait à la réalisation d'un nouveau quartier multifonctionnel (logements en accession, logements locatifs sociaux, services) accessible et ouvert sur la ville. Le projet avait fait partie des 24 lauréats de l'appel à projets Eco-quartier en 2011, et a reçu en 2013 la distinction « Engagé dans la labellisation Eco-quartier » du Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement.



source: écoquartier Baudens, SEM Territoria



Le parti pris du Conseil Départemental du Cher, maître d'ouvrage de l'opération, et de la SEM Territoria, son aménageur, était de limiter l'impact sur l'environnement de la manière la plus complète possible.

L'aménagement a donc été conçu sur le principe de la conservation du patrimoine bâti et arboré du site (sur 49 arbres existants, seulement 5 ont été abattus).

L'agencement existant permettait de conserver la structure des voies de circulation, limitant ainsi l'usage de la voiture, et privilégiant la création de quatre espaces de vie partagés qui décroissent et animent le quartier :

- la place Baudens invite à pénétrer à l'intérieur du quartier et propose un espace de vie ainsi que du stationnement
- le Jardin Sous le Vent, promenade de jeux et de jardins s'appuie sur le patrimoine végétal existant et est ouvert sur le lycée et les habitations riveraines
- la Cour d'Honneur, espace vert, offre un lieu de rencontres et de jeux aux habitants et aux riverains
- Le Parvis du lycée, espace urbain, propose des commerces et des places de stationnement



source: écoquartier Baudens, SEM Territoria



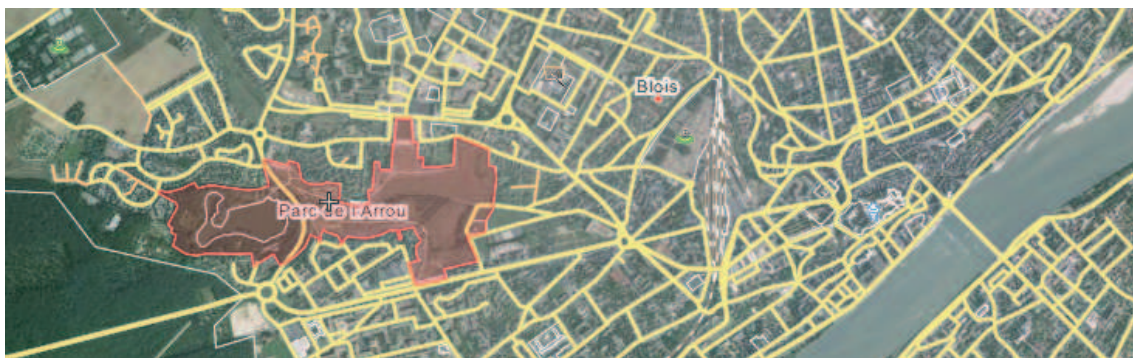
Cette trame paysagère publique trouve son prolongement dans la diversité des jardins résidentiels du quartier (privatifs ou collectifs, terrasses plantées...) et la nature se glisse au cœur de chaque opération.

Le traitement des espaces extérieurs fait l'objet d'un projet paysager à part entière intégrant des objectifs de qualité environnementale et paysagère. Une attention particulière est portée sur la diversification des essences, tout en favorisant les plantes locales peu consommatrices d'eau. Une réflexion est également menée sur l'éclairage public et les ambiances nocturnes.

Chaque composante du projet est desservie par l'une des quatre rues qui entourent l'ancien hôpital, créant un quartier dans lequel les circulations douces sont favorisées, et la proximité du centre-ville permet aux habitants de diminuer la dépendance à la voiture.

AXE 2 - Engagement 7 : Développer les espaces de nature de proximité

Blois - Parc de l'Arrou



source: internet

La commune de Blois a compensé l'absence de grand parc urbain sur son territoire par l'aménagement d'un ancien terrain agricole en parc d'agrément : le Parc de l'Arrou assure désormais les liaisons douces entre un espace de détente déjà existant, le lac de la Pinçonnière, et les différents quartiers alentours. En été, chevaux, ânes, moutons, chèvres, viennent paître au cœur de ce milieu semi-urbain, participant ainsi de la communication auprès du grand public.



source: cerema sg

Tours - Le parc de la Gloriette



source: internet

Aménagé par tranches et ce depuis 2000, le parc de La Gloriette est le site phare de la politique environnementale de la Ville de Tours. Installé sur un espace inondable de 120ha en périphérie de Tours, le parc de La Gloriette est avant tout perçu aujourd'hui comme un espace ludique. Mais le site est également, depuis 10 ans, un aménagement atypique et original, à la fois jardin public, lieu festif et espace de partage qui mêle expérimentations et pratiques alternatives en grandeur réelle. D'ailleurs, dans le cadre d'un projet d'éco-pâturage, la communauté d'Agglomération envisage d'y installer une ferme caprine de 80 chèvres avec fabrication et vente de produits laitier bio.



source: internet

L'utilisation de mobilier de bois brut et non traité, la non-utilisation de produits chimiques pour l'entretien des espaces, l'installation de ruches, l'application des méthodes de gestion différenciée laissant une large place à des espaces plus naturels et la gestion raisonnée de l'eau (perméabilité des circulations, récupération des eaux de pluies, pompage par éolienne, paillages, etc.) sont les exemples les plus marquants mis en place à cet endroit par les jardiniers et les animateurs de la Ville de Tours.



source: internet, CC Tour(s)Plus

Cette plaine est également le lieu d'organisations de grandes manifestations annuelles : fête de la courge, fête des apiculteurs, festival du cerf-volant, festivals musicaux...en lien avec les partenaires. On y trouve aussi, « la maison de La Gloriette », un lieu d'accueil où se déroulent des animations scolaires et parascolaires axées sur le jardinage et l'environnement.

AXE 2 - Engagement 8 : Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville, dans les espaces publics et privés

Châteauroux - Gestion différenciée des espaces verts publics

Ce mode de gestion des espaces verts, apparu dès les années 70 dans les villes du Nord et de l'Est de l'Europe (Allemagne, Suisse et Belgique), témoigne d'une remise en cause des pratiques de gestion intensive horticole et paysagère des espaces verts urbains. La France s'est approprié ces questions plus tardivement, dans les années 1990, à travers des villes pionnières comme Rennes, Orléans et Paris. Cette gestion particulière permet d'améliorer la qualité de vie, d'une part en diversifiant les ambiances paysagères, d'autre part en poursuivant une démarche d'abandon des pesticides et ainsi bénéficier d'effets positifs sur la santé.



La ville de Châteauroux, engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'Agenda 21, a évolué vers cette pratique plus respectueuse de l'environnement, sur ses 400ha d'espaces verts. Un inventaire quantitatif, qualitatif et une analyse des différentes typologies des espaces verts à entretenir a permis d'avoir une vision globale des objectifs de rendu visuel (image horticole, jardinée, champêtre, naturelle...) à atteindre sur l'ensemble du territoire de la ville. Ainsi, 5 catégories d'espaces ont été définies et cartographiées ; à chacune d'elle correspond un protocole constituant la feuille de route des programmes d'entretien :

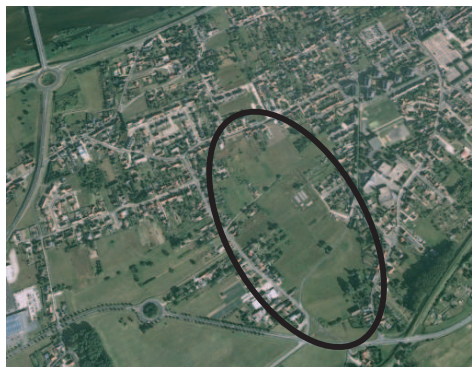
- classe 1 : **espaces verts structurés très fleuris**, espaces de prestige dans lesquels la nature est très maîtrisée ;
- classe 2 : **espaces verts structurés à entretien soigné** où la nature est domestiquée mais l'intervention du jardinier, notamment l'arrosage, moins fréquente ;
- classe 3 : **espaces à gestion extensive**, espaces de type urbain dans lesquels la nature est domestiquée, offrant un cadre de vie agréable auprès des immeubles, des lieux de vie et de circulation ;
- classe 4 : **espaces naturels aménagés**, faisant l'objet d'un entretien sommaire dans l'unique but de les maintenir propre ;
- classe 5 : **espaces naturels sauvages**, dans lesquels la nature « reprend ses droits » et où les interventions sont limitées à la mise en sécurité du public.

AXE 2 - Engagement 11 : Resserrer les liens entre la ville et le milieu rural

BLOIS - Secteur de la Vacquerie

La ville de Blois et la communauté d'agglomération Aggloplys, engagées depuis de nombreuses années en faveur de l'agriculture, ont souhaité rendre au secteur de la Vacquerie sa vocation agricole première. Ce site de 12,5 ha, situé en zone inondable, constituait l'ancienne ceinture maraîchère de Blois. Son aménagement a été conçu afin de favoriser une mixité d'usages en tenant compte de l'urbanisation existante. Il se compose de :

- 8ha destinés à de la culture maraîchère : actuellement, environ 4ha font l'objet d'un 1er bail rural environnemental avec culture de produits bio. Dans l'attente d'autres projets à l'étude (notamment un rucher-école et une coopérative d'activités agricoles) les surfaces disponibles accueillent des animaux mis en pâturage.



source: internet

- 4 ha d'espaces publics aménagés en voies cyclables et piétonnes permettant les liaisons inter-quartiers (proximité du collège de Vienne, du centre aquatique, d'un futur complexe sportif et liaison avec la Forêt de Russy et le GR3). Un verger a également été planté et ouvert au public.

Cette zone constitue une véritable coulée verte entre la forêt et la Loire et une attention particulière a été portée pour préserver la qualité paysagère du site et limiter l'impact visuel des serres indispensables à la production maraîchère.



source: internet

Orléans - Mobiliser la profession agricole pour limiter la pollution de l'eau

Depuis 1992, la ville s'est engagée dans une politique de préservation de la ressource en eau et de lutte contre l'érosion de la biodiversité. Cette initiative a d'ailleurs été récompensée en 2010 par les « Rubans de développement durable ». Cette distinction, à l'initiative de l'AMF, l'AMGVF* et du comité 21, labellise chaque année, suite à un appel à candidatures, des collectivités locales qui intègrent efficacement le développement durable dans l'ensemble de leurs politiques, mettant en œuvre des réalisations concrètes, innovantes et exemplaires.

Une première convention tripartite (2000/2009) entre la collectivité, la Chambre d'Agriculture et la Lyonnaise des Eaux a été signée pour mobiliser la profession agricole dans la lutte contre la pollution de l'eau. En 10 ans, ce partenariat a permis d'éliminer les sources de pollution d'origine agricole, d'améliorer la qualité des eaux brutes souterraines, et de sensibiliser les agriculteurs et les jardiniers amateurs aux pratiques plus respectueuses de l'environnement. Enfin, la signature d'une charte d'engagement a permis la mise en œuvre d'un partenariat durable instauré entre la Ville et la profession agricole ; des conventions individuelles ont été passées avec les agriculteurs chargés de réaliser la mise aux normes des exploitations.

Cette démarche se poursuit aujourd'hui dans l'objectif d'une gestion raisonnée de la ressource en eau et la diminution des pollutions diffuses. En outre, dans le cadre de son plan biodiversité, la ville d'Orléans s'est dotée de terres agricoles pour y implanter des cultures biologiques.

Ces actions dans le domaine de la protection de la biodiversité, aussi bien sur les espaces naturels qu'au cœur de la ville, ont valu à la ville d'Orléans d'être classée, en 2010, parmi les meilleurs projets des communes de plus de 100 000 habitants lors du concours national « Capitale française de la biodiversité ».

* AMF : Association des Maires de France

AMGVF : Association des Maires des Grandes Villes de France

L'axe 3 du plan national

AXE 3	ENGAGEMENT
Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville	12- Connaître la perception de la nature par les habitants
	13- Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville
	14- Renforcer les compétences des professionnels sur la biodiversité et les services écosystémiques
	15- Constituer un centre de ressources sur la nature en ville
	16- Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature

A l'image des axes 1 et 2, l'axe 3 a globalement bien été appréhendé par les collectivités locales rencontrées.

Si aucune enquête formelle n'a été réalisée auprès des administrés, leur perception de la nature semble pour autant plutôt positive, à en juger par le faible taux de réclamations, d'ailleurs principalement motivées par la méconnaissance des pratiques de gestion différenciée des espaces publics.

Dans toutes les communes, de nombreuses manifestations culturelles intègrent le thème de la nature en ville : « Festival de Loire » à Orléans, « Journée verte annuelle » et « Dimanche vert mensuel » à Tours, visite annuelle des jardins à Blois, festival des roses à Chédigny ... Les citoyens, par leur participation massive à ces manifestations, montrent un réel intérêt pour le sujet.

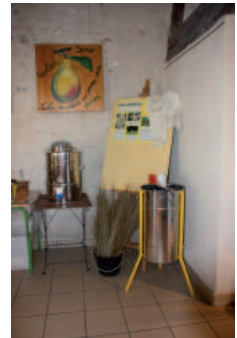
AXE 3 - Engagement 13 : Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville

Blois - La Maison du Parc

La municipalité a choisi de sensibiliser ses citoyens à sa démarche de développement durable à travers une approche pédagogique, en menant des actions auprès des plus jeunes et des adultes, notamment avec la Maison du Parc.



source: cerema sg



Châteauroux - Retour du Brochet



source: internet, art.NR Indre Nature - Châteauroux tourisme

Parmi les diverses actions de communication mises en place sur le thème de la nature en ville, la municipalité, associée à la Fédération Départementale de la Pêche a aménagé, dans la zone humide de la Prairie Saint-Gildas, une frayère à brochet, recréant artificiellement les conditions naturelles nécessaires à la reproduction de ce poisson. Des après-midi récréatifs sont organisés, notamment des ateliers pêche et nature à destination des scolaires et des centres de loisirs pour initier le jeune public à la pêche au leurre et les sensibiliser aux enjeux de la préservation de la biodiversité.

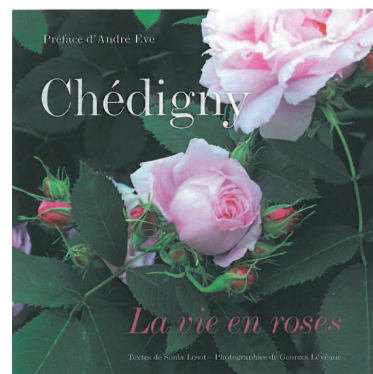
Chédigny - « Jardin remarquable »

Le cas particulier de la commune de Chédigny mérite d'être souligné. Cette collectivité de 447 habitants, située dans le sud de l'Indre-et-Loire, est la seule commune de France à être labellisée « Jardin Remarquable » par le Ministère de la Culture. Ce label, réservé d'ordinaire aux parcs et jardins, permet de classer la commune au même rang que les parcs des Châteaux de Villandry et de Chenonceau.

source: cerema sg



Le dynamisme de la commune en termes d'actions et de communication sur le maintien de la nature en ville, suscite l'intérêt d'autres communes voisines ou extérieures à la Région Centre souhaitant s'inspirer de cette expérience. Une chaîne de télévision a même réalisé un reportage diffusé au niveau national. Un ouvrage vient d'être publié et a fait l'objet d'une présentation au Jardin des Tuileries à Paris.



source: [internet](#)

L'action de fleurissement mise en place par la commune de Chédigny illustre les bénéfices de la nature en ville en termes «d'aménités urbaines». Des impacts favorables sur la biodiversité peuvent s'y ajouter, sous réserve d'une diversité et d'un choix d'essences adapté.

AXE 3 - Engagement 16 : Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature

Châteauroux - Incroyables comestibles : la « nourriture à partager »

Nourriture à partager



Servez-vous librement, c'est gratuit !

incredible-edible.info

source: internet,

Ce mouvement, lancé en Grande-Bretagne en 1998 sous le nom de « Incredible edible », est aujourd'hui répandu à travers le monde. Son principe est basé sur la solidarité citoyenne :

chacun peut planter des fruits et légumes dans des lieux publics, à disposition des habitants qui les récoltent gratuitement.

En 2013, Châteauroux a été la première ville de la région Centre à s'approprier cette démarche, portée par un collectif et soutenue par la Ville qui met des massifs à disposition. Un nouvel art de vivre est ainsi créé en redynamisant les échanges locaux par le partage d'aliments « bio » cultivés par les habitants et offerts en libre-service.

D'autres villes de la région ont aujourd'hui rejoint le mouvement.



source: internet

Orléans - Embellissement des rues

La ville d'Orléans a initié une opération d'embellissement de certaines rues. Elle propose aux habitants volontaires de décaisser une portion du trottoir devant leur habitation, à charge pour eux d'y réaliser des plantations. 20 opérations de décaissement sont déjà réalisées et 60 demandes de la part de riverains sont en attente.

Blois - La Maison du Parc

Dans la continuité du Parc de l'Arrou, un ancien corps de ferme a été transformé en un lieu dédié au jardin, à la nature et au paysage, et propose, depuis 2007, un potager pédagogique 100 % éco-responsable (récupération des eaux de pluie, compostage, paillage...). Un rucher permet d'observer en toute sécurité les activités des abeilles.

La Ville de Blois s'est vue récompensée pour cette initiative par le prix spécial de « la participation du citoyen au jardinage » décerné par « Les Villes et Villages Fleuris ».



source: internet, cerema sg



source: cerema sg

Chédigny - « Jardin remarquable »

Cette commune a su mobiliser ses habitants afin de transformer leurs rues en espace de vie. Tous les trottoirs ont été supprimés et remplacés par des bordures fleuries. La vitesse automobile est limitée à 15 km/h dans l'ensemble de la commune, rendant cette dernière semi-piétonne.



source: cerema sg



1-3 Tableau de synthèse

Ville étudiée	Population 2010*	Superficie km²*	PLAN RESTAURER ET VALORISER LA NATURE EN VILLE		
			AXE1 Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel	AXE2 Développer les espaces de nature en quantité et en qualité	AXE3 Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville
			Engagements		
Orléans	114 167	27,5	1-2-3-4	5-6-7-8-11	12-13-16
Tours	134 817	34,7	1-2	5-7-8-11	13-14
Agglo Tours plus	277 804	339,8			
Blois	46 492	37,5	1-3-4	6-7-8-11	13-16
Agglopolys	103 958	792,2			
Bourges	66 381	68,7	1-3	5-6-7-8-11	13-14
Chartres	38 931	16,9	1-2	5-6-7-8-10-11	12-13-14
Chartres Métropole	115 560	507,5			
Châteauroux	46 140	25,5	1-2-4	7-8-11	13
Olivet (45)	19 583	23,4	1	7-8	13-14
Chédigny (37)	546	23,2	1-3	7-8	12-13-14

*source insee 2010

2-Les acteurs et partenaires de la nature en ville en région Centre-Val de Loire

Les villes recensées dans cette étude apparaissent relativement actives dans le domaine de la nature en ville. Les agglomérations, chefs-lieux de départements, ont notamment entrepris de multiples actions qui peuvent être répertoriées suivant les 3 axes majeurs du plan national.

Le plus souvent, des structures en partenariats ont été mises en place. Néanmoins, chaque collectivité travaille souvent à l'échelle de son territoire et, si les thématiques se recoupent le plus souvent d'un acteur à l'autre, les cloisonnements entre maîtrises d'ouvrage ne favorisent pas nécessairement les échanges et les réseaux d'acteurs ainsi créés restent informels.

A l'échelle des villages, le partenariat est moins présent. Les communes semblent privilégier davantage le travail avec les habitants, sans occulter pour autant l'expertise de conseil qu'elles peuvent recevoir par ailleurs.

La liste des acteurs recensés au cours de cette première phase d'étude n'est pas exhaustive, on pourra citer notamment :

- Le Conseil Régional
- Les Conseils Départementaux
- L'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques)
- L'ONF (Office national des forêts)
- L'ONC (Office national de la chasse)
- La Chambre d'Agriculture
- La FREDON centre (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de la région centre)
- Les CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement)
- Des associations nationales ou locales :
 - LPO (Ligue de protection des oiseaux)
 - Plante et Cité
 - Hortis (les responsables d'espaces nature en ville)
 - AITF (Association des ingénieurs territoriaux de France)
 - ARF Centre (Association régionale du fleurissement)
 - Loiret Nature Environnement
 - SHOT (Société d'Horticulture de Touraine)
 - Etc,...
- Des labels :
 - Villes et villages fleuris
 - Ecoquartiers
 - Jardin Remarquable
- Le CETU INNOPHYT (Centre d'expertise et de transfert universitaire de l'université François Rabelais de Tours) / lutte anti-parasitaire
- Collèges et lycées
- Associations de quartiers ou de riverains

3-Conclusion

La synthèse d'enquêtes réalisées auprès des huit collectivités et autres acteurs de la Région-Centre Val de Loire, appelle en définitive à formuler un certain nombre d'enjeux, exposés ci-dessous sans hiérarchisation particulière :

➤ **Améliorer l'appropriation du plan national**

Les acteurs locaux n'ont pas spécialement cherché à s'approprier le plan national. Pour autant, ils ont bien compris les enjeux importants de la nature en ville et les différentes actions entreprises couvrent globalement et à posteriori les 3 axes stratégiques définis au niveau national. Cela témoigne d'une évolution certaine en comparaison des stratégies passées, où la nature urbaine était perçue de manière plus restrictive en tant que simple « espace vert ». Il est donc encourageant de constater un portage plus organisé qu'il n'a pu l'être par le passé, et la construction d'une culture commune au sein des collectivités et acteurs qui gagne en cohérence.

➤ **Passer des nouvelles pratiques de gestion à l'acceptation d'une nature en ville moins « encadrée »**

Les actions « classiques » destinées à promouvoir une gestion écologique de la nature en ville sont maintenant entrées dans l'arsenal de base de la majeure partie des communes d'une certaine taille. La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et la gestion différenciée en sont un bon exemple. Des expériences novatrices sont également tentées par certains professionnels. Néanmoins, la présence de la nature « laissée à l'état libre » trouve actuellement ses limites, parfois perçue comme une négligence des services en charge de l'entretien des espaces, et nécessite sans doute un effort de communication et d'explication.

➤ **Approfondir l'étude sur la problématique des bourgs ruraux**

Au-delà de l'exemple atypique de la commune de Chedigny, il apparaît vraisemblable que la problématique « nature en ville » ne soit pas analysée en termes de stratégie globale pour les collectivités situées en secteur rural, mais plutôt à l'occasion d'opérations ponctuelles d'embellissement. L'échantillonnage restreint de l'étude mériterait en ce sens d'être complété afin d'approfondir le sens à donner à la notion de nature en ville dans les territoires ruraux, et les éventuels champs à investir (en fonction d'un niveau de priorités) sur des engagements du plan pas ou peu traités.

➤ **Faire prendre en compte la biodiversité dans son ensemble, y compris les espèces méconnues ou moins « populaires »**

Si la thématique de la biodiversité est évoquée, il n'en reste pas moins vrai que la faune est perçue de manière variable en fonction des espèces : si certaines comme les abeilles, les hirondelles ou les chauves-souris ont droit de cité en ville, sous certaines conditions, d'autres sont clairement mal perçues, identifiées à des espèces nuisibles ou sources de nuisances, malgré le rôle qu'elles occupent dans leur environnement (corbeaux, étourneaux, reptiles, ...). La présence d'animaux mis en pacages (bovins, caprins, équidés), enfin, se fait le plus souvent à des fins de sensibilisation et peut être une alternative à une gestion différenciée des espaces publics

➤ **Mieux impliquer les espaces de nature privés dans les logiques des collectivités**

Les espaces de nature privés sont relativement peu évoqués par les collectivités, alors que leur potentiel en matière de nature en ville est important. Seule la ville d'Orléans développe un volet « préservation des arbres isolés » en proposant une protection contre tout abattage sur des parcelles privées abritant des arbres remarquables du point de vue des critères paysagers et de l'intérêt biologique.

➤ **Améliorer les stratégies de communication**

La communication à destination des habitants ou d'un public plus large fait partie intégrante de la stratégie sur la nature en ville mise en place par les différentes municipalités rencontrées. Du fait de l'organisation administrative, elle se cantonne néanmoins le plus souvent au territoire géographique de chaque acteur. Ces actions pourraient donc sans doute tirer profit d'une mise en réseau, au niveau local voire régional.

Dans le même temps, cette communication est la plupart du temps réalisée au regard d'attentes de la population estimées de manière qualitative, par « ressenti » ou retour d'expériences. Des analyses plus fines du ressenti et des attentes des habitants seraient peut-être à étudier, par exemple par la réalisation ponctuelle d'enquêtes de type « sociologiques ».

➤ **Améliorer la synergie entre l'Etat et les collectivités dans le domaine de la nature en ville**

En dehors du plan national pour la nature en ville, les actions de l'État au niveau local pourraient être renforcées : sans doute se positionne-t-il pour l'heure insuffisamment comme interlocuteur pour les collectivités de l'échantillon interviewé. Une synergie pourrait ainsi probablement être recherchée et valoriser au travers de divers modes d'action de l'État (rôle général pour favoriser les initiatives et les faire connaître, facilitation des mutualisations d'expériences, modification si besoin des aspects réglementaire pour permettre ou encourager certaines pratiques...).

Sur la base des éléments de panorama régional récoltés, il apparaît intéressant à ce stade de tenter de compléter le constat dressé par un premier recensement d'actions et de leviers mobilisables au niveau local pour agir ou promouvoir la nature en ville. Cette « boîte à outils », valable au-delà des seuls services de l'État et des collectivités, offre une illustration de quelques déclinaisons opérationnelles envisageables du plan national « Nature en Ville ». Elle constitue l'objet de la phase 2.

Le recensement des actions y conserve la structure en 3 axes et 16 engagements du plan national « Nature en Ville ». Chaque territoire disposant d'un contexte propre et d'un état d'avancement différent de ses actions en faveur de la nature en ville, le recensement ne vise pas tant la mise en œuvre l'ensemble des actions qu'à proposer un panel de leviers « généraux », susceptible de servir de base à l'établissement de plans d'actions personnalisés. L'ensemble des acteurs concernés pourront y être associés tout au long des démarches, qui gagneraient à être structurées autour des quatre étapes classiques : diagnostic, identification et hiérarchisation des enjeux, choix et mise en œuvre des actions, évaluation.

Afin de faciliter l'appropriation, les actions recensées ont reçu un code de « priorisation potentielle » (priorités 1, 2 ou 3 et code couleur dans les tableaux en phase 2) pour tenir compte de leur niveau d'enjeux/pertinence au regard des types de contextes, mais également de la capacité d'acteurs institutionnels (État et collectivités notamment) à les mettre en œuvre à court/moyen terme : dans ce cadre, les actions relatives aux documents de planification sont susceptibles de constituer un levier plus facilement mobilisable. Le document leur accorde donc un intérêt particulier.

Phase 2



Recensement de leviers d'actions disponibles pour la promotion de la nature en ville au niveau local

ACTIONS ENVISAGEABLES EN FAVEUR DE LA NATURE EN VILLE
AU NIVEAU LOCAL

AXE 1

Priorité potentielle 1

Priorité potentielle 2

Priorité potentielle 3

AXE 1	ENGAGEMENTS	ACTIONS ENVISAGEABLES	contexte			ACTEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES
			fortement urbanisé	péri-urbain	pôles ruraux	
Ancrer la ville dans sa géographie et son	1- Evaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés	Lancer des inventaires faune/flore en prenant appui sur des associations locales.				Collectivités territoriales Associations environnementales ONB INPN Profession agricole (outils de diagnostic IBEA) Habitants
		Inventaires de la biodiversité communale				

AXE 1	ENGAGEMENTS	ACTIONS ENVISAGEABLES	contexte			ACTEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES
			fortement urbanisé	péri-urbain	pôles ruraux	
	2- Améliorer les outils d'information géographique sur la nature en milieu urbain	Dans le cadre de la numérisation obligatoire des documents d'urbanisme prévoir la possibilité d'adjoindre ultérieurement un SIG sur les milieux naturels . Encourager la remontée des informations dans le système de collecte existant Veiller à l'interopérabilité des formats.				Services de l'Etat Collectivités territoriales
	3- Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine	S'assurer de la cohérence entre le PLU et les stratégies locales en matière de biodiversité (agenda 21 ou autres)				Services de l'Etat Collectivités territoriales CAUE Parcs Naturels Régionaux
		Préserver les espaces naturels dans les zonages des PLU, y compris sur des parcelles privées, en mobilisant les outils de protection réglementaires du code de l'urbanisme (<u>L123-1-5 du CU</u>)				
		Définir dans le règlement du PLU des règles imposant une part minimale de surfaces non imperméabilisées afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville (<u>L123-1-5-III-1° du CU</u>)				
		Définir dans le règlement du PLU des prescriptions en matière d'interdictions de comblement des mares (<u>L123-1-5-III-2° du CU</u>)				

AXE 1	ENGAGEMENTS	ACTIONS ENVISAGEABLES	contexte			ACTEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES
			fortement urbanisé	péri-urbain	pôles ruraux	
		Définir dans le règlement du PLU, des distances minimales d'implantation de l'urbanisation vis à vis des cours d'eau (6m par ex).				Services de l'Etat Collectivités territoriales CAUE Parcs Naturels Régionaux
		Définir dans le règlement du PLU, des emplacements réservés (<u>L123-1-5-V du CU</u>), notamment pour les liaisons douces, contribuant au développement des continuités vertes.				
		Mettre en place des recueils de recommandations (guides, cahiers, chartes) en annexe du PLU qui y fait référence				
		Prévoir des orientations d'aménagement définissant des actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment dans le cadre des opérations d'aménagement d'ensemble, de nature à préserver les continuités écologiques (<u>L123-1-4 du CU</u>)				
		Favoriser une perméabilité pour la petite faune en réglementant la réalisation des clôtures en fonction de la situation : clôtures sur rue, en limite ou en fond de parcelle.				

AXE 1	ENGAGEMENTS	ACTIONS ENVISAGEABLES	contexte			ACTEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES
			fortement urbanisé	péri-urbain	pôles ruraux	
	4- Intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville	Intégrer, en lien avec la Plan Régional Santé Environnement, la problématique des plantes allergogènes. Mettre en place des protocoles afin d'éliminer les espèces invasives. Le groupe de travail Plantes invasives en région centre (copiloté par le conservatoire botanique national du bassin parisien et le conservatoire d'espace naturel centre) s'est associé avec la FREDON centre pour proposer aux communes volontaires la signature d'une charte de bonnes pratiques vis à vis des plantes invasives. (<u>doc. répartition des plantes invasives en région Centre oct.2014</u>)				Services de l'Etat Collectivités territoriales Associations environnementales Habitants
		En l'absence de PPRI, instaurer une protection (par exemple zones non constructibles autour des cours d'eau permettant la préservation des zones naturelles).				Service de l'Etat (Atlas des zones inondables)

AXE 2

Priorité potentielle 1

Priorité potentielle 2

Priorité potentielle 3

AXE 2	ENGAGEMENTS	ACTIONS ENVISAGEABLES	contexte			ACTEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES
			fortement urbanisé	péri-urbain	pôles ruraux	
Développer les espaces de nature en quantité et en qualité	5-Concrétiser le maillage vert et bleu	Préconiser la mise en valeur de la TVB en milieu urbain, en prenant l'attache des associations environnementales.				Services de l'Etat, Collectivités territoriales Associations environnementales
		Intégrer le maillage de la TVB dans le PLU (L123-1-5 du CU)				Services de l'Etat, Collectivités territoriales
		S'assurer que les aménagements extérieurs des projets restent cohérents avec la TVB				Services de l'Etat, Collectivités territoriales
	6- Promouvoir l'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction	Inciter les collectivités à inclure un volet "écologique" dans les études de maîtrise d'oeuvre. Pour ce faire, il conviendrait, à moyen terme, de piloter la mise à jour d'une bibliographie ou le cas échéant, la réalisation d'un guide d'informations / recommandations.				Services de l'Etat CAUE

AXE 2	ENGAGEMENTS	ACTIONS ENVISAGEABLES	contexte			ACTEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES
			fortement urbanisé	péri-urbain	pôles ruraux	
		Encourager l'instauration d'une norme minimale de compensation adaptée au territoire (compenser dans les zones déficitaires en espaces verts, par de la végétation sur les emprises ou les bâtiments en rénovation ou nouvellement construits)				Services de l'Etat
	7-Développer les espaces de nature de proximité	conseiller les collectivités sur les chartes des différents labels				Organismes "labelliseurs", Services de l'Etat
		Inciter aux déplacements doux – connecter les espaces de nature entre eux contribuant ainsi au développement des continuités vertes				Services de l'Etat Collectivités Territoriales
		Inciter à analyser l'intérêt et la faisabilité de jardins collectifs lors de la réalisation de document d'urbanisme ou de projets d'aménagement.				Associations environnementales
		Militer pour la création d'espaces naturels dans des projets privés de taille importante				CAUE
		Encourager les acteurs à dimensionner la consommation de l'espace des projets au niveau strictement nécessaire (limiter la sur-consommation inutile)				Collectivités Territoriales, Services de l'Etat

AXE 2	ENGAGEMENTS	ACTIONS ENVISAGEABLES	contexte			ACTEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES
			fortement urbanisé	péri-urbain	pôles ruraux	
	8- Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville, dans les espaces publics et privés	S'appuyer sur un guide de la gestion différenciée ou sur des guide d'actions qualitatives favorisant la biodiversité, tant pour les projets publics que privés. (ex: http://www.gestiondifferentiee.org)				Services de l'Etat Collectivités Territoriales
	9- Améliorer la qualité des sols urbains et périurbains	Inciter les collectivités à analyser la faisabilité de revêtements perméables. Encourager la réalisation d'un état des lieux des sols avant toute opération d'aménagement (phytooremédiation) Etudier la pertinence d'instaurer des Zones Agricoles Protégées dans les documents d'urbanisme				Services de l'Etat Collectivités Territoriales CAUE
	10- Redonner sa place à l'eau en ville	Veiller à la préservation des zones humides en zone urbaine dans les documents de planification.				Services de l'Etat
		Favoriser les techniques alternatives naturelles (noues, fossés, bassins,...) comme moyen de régulation des pressions de la ville sur le cycle de l'eau				Services de l'Etat Collectivités Territoriales CAUE
		Rester vigilant quand à l'entretien régulier des espaces humides (mares, fossés, source/fontaines/puits) publics et privés				Collectivités Territoriales Associations environnementales

AXE 2	ENGAGEMENTS	ACTIONS ENVISAGEABLES	contexte			ACTEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES
			fortement urbanisé	péri-urbain	pôles rurax	
		Sensibiliser aux enjeux des SAGE et/ou contrats de rivière. Faciliter leur appropriation.				Services de l'Etat Agence de l'Eau Conseil Régional Conseil Général
		Favoriser, dans les espaces publics et privés, la mise en place d'une couverture végétale sobre en consommation d'eau				Collectivités Territoriales CAUE
		Inciter à la valorisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts				Collectivités Territoriales - Associations environnementales
	11- Resserrer les liens entre la ville et le milieu rural	Inciter au maintien d'une agriculture péri-urbaine Favoriser la création d'AMAP (culture bio, vente à la ferme, circuits courts...)				SAFER Producteurs Consommateurs

AXE 3

Priorité potentielle 1

Priorité potentielle 2

Priorité potentielle 3

AXE 3	ENGAGEMENTS	ACTIONS ENVISAGEABLES	contexte			ACTEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES
			fortement urbanisé	péri-urbain	pôles rurax	
Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en	12- Connaître la perception de la nature par les habitants	Profiter des éventuelles enquêtes sociologiques comme point de départ de démarches de connaissance des perceptions des riverains.				Collectivités Territoriales - Associations environnementales
	13- Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville	Contribuer à une stratégie de communication en région Centre-Val de Loire				Tous acteurs
		Inciter les collectivités à contribuer à la stratégie de communication nationale (portail web nature-en-ville.com): recenser et valoriser les collectivités performantes en la matière. Profiter des campagnes de communication globale sur le développement durable pour évoquer la problématique nature en ville, si cela est pertinent. Encourager les partenariats avec les structures scolaires et d'enseignement.				Services de l'Etat

AXE 3	ENGAGEMENTS	ACTIONS ENVISAGEABLES	contexte			ACTEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES
			fortement urbanisé	péri-urbain	pôles ruraux	
		Réfléchir à l'échelle de la région Centre sur des indicateurs d'état, en les articulant éventuellement avec des enquêtes nationales d'ores et déjà lancées (surface d'espaces verts par habitant, pourcentage de zones protégées, inventaires réalisés, etc,...).				Tous acteurs
		Réfléchir à une évaluation des bienfaits de la nature en ville (pertinence d'indicateurs de performance croisés avec les engagements du plan national).				Services de l'Etat, Collectivités Territoriales Associations environnementales
	14- Renforcer les compétences des professionnels sur la biodiversité et les services écosystémiques	Encourager la formation des agents porteurs de la problématique et les échanges au niveau des services (urbanisme, transports, etc,...)				Collectivités Territoriales Services de l'Etat Centres de formations
	15- Constituer un centre de ressources sur la nature en ville	Intégrer ou constituer un réseau de même type que les réseaux régionaux mis en place sur d'autres thématiques.				Services de l'Etat Conseil Régional

AXE 3	ENGAGEMENTS	ACTIONS ENVISAGEABLES	contexte			ACTEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES
			fortement urbanisé	péri-urbain	pôles ruraux	
	16- Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature	Encourager la mise à disposition de terrains pour des jardins partagés ou la végétalisation d'espaces publics. Inciter au développement de sciences participatives dans un objectif de connaissance et de partage de la biodiversité.				Collectivités Territoriales Associations environnementales Habitants

GLOSSAIRE

<i>AMAP</i>	:	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
<i>CAUE</i>	:	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
<i>CBS</i>	:	Coéficent de Biotope par Surface
<i>CU</i>	:	Code de l'Urbanisme
<i>FREDON</i>	:	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
<i>IBC</i>	:	Inventaire de la Biodiversité Communale
<i>IBEA</i>	:	Impact des pratiques sur la Biodiversité des Exploitations Agricoles
<i>INPN</i>	:	Inventaire National du Patrimoine Naturel
<i>ONB</i>	:	Observatoire national de la Biodiversité
<i>PLU</i>	:	Plan Local d'Urbanisme
<i>PPRI</i>	:	Plan de prévention du Risque d'Inondation
<i>SAFER</i>	:	Société d'Aménagement du Foncier et d'Etablissement Rural
<i>SAGE</i>	:	Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux
<i>TVB</i>	:	Trame Verte et Bleue

Acronymes :

DREAL	Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
DDT	Direction départementale des territoires
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
PPRI	Plan de prévention des risques d'inondation
PLU	Plan local d'urbanisme
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
TVB	Trame verte et bleue
SEM	Société d'économie mixte

Annexes

- 1. Grille d'entretien avec les acteurs du territoire**
- 2. Comptes-rendus des entretiens réalisés**

Annexes

Grille d'entretien avec les acteurs du territoire

Objectifs des entretiens avec les acteurs du territoire,
Janvier 2014.

Contexte et objectifs de l'étude

Le Plan national « restaurer et valoriser la nature en ville » (2010-2012) correspond au volet transversal du plan national ville durable. Fruit d'un travail collectif au niveau national conduit durant plusieurs mois (élus, services de l'État, experts, chercheurs, entrepreneurs, agriculteurs, représentants des milieux associatifs et professionnels, urbanistes, architectes, paysagistes, etc.), les réflexions ont abouti à 3 axes stratégiques déclinés en 16 engagements et 37 actions opérationnelles portées en partenariat et pilotées chacune par un coordonnateur.

Les trois grands axes du plan s'ordonnent comme suit :

- Axe stratégique N°1 : ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel,
- Axe stratégique N°2 : développer des espaces de nature en qualité et en quantité,
- Axe stratégique N°3 : promouvoir une culture et une gouvernance partagée

Le service « aménagement durable » de la DREAL Centre-Val de Loire a souhaité affirmer sa connaissance des actions de promotion de la Nature en Ville déjà mise en oeuvre sur le territoire régional, et préciser les leviers d'action disponibles sur le sujet.

Dans ce cadre, la DREAL Centre a confié au CEREMA une étude dont les 2 objectifs principaux peuvent être déclinés comme suit :

- **Mieux cerner la stratégie et les enjeux des acteurs régionaux et locaux**
- **Recenser des pistes et des moyens d'actions mobilisables pour promouvoir localement la Nature en Ville, dans le cadre entre autre du positionnement des services de l'État (régalien ou de conseil)**
-

Cette étude se déroulera en plusieurs phases dont la première consiste à effectuer un état des lieux de la connaissance locale et des pratiques sur la nature en ville en région centre.

Objectifs de l'entretien

1. Il devra permettre notamment de préciser la vision des acteurs locaux sur la nature en ville, la place de la nature dans leurs villes, les démarches et actions mises en oeuvre au sein de ces villes, la communication mise en place, les partenariats engagés, et aussi de repérer les points de blocage et les marges de manœuvre potentielles, et enfin les besoins et les attentes des acteurs notamment vis-à-vis de l'État.
2. Il pourra faire émerger des actions phares qui seront détaillées dans des fiches projet.

Trame d'entretien :

OBSERVATIONS PARTICULIERES

- Petit historique de la nature en ville dans votre ville
 - Comment définissez-vous la nature en ville ?
 - Qu'apporte la nature en ville ? A qui profite-t-elle ?
 - Quelles sont les fonctions de la nature en ville ?
 - Quelle est la place de la nature dans votre ville ?
 - Sous quelle forme est présente la nature dans votre ville ?
-
- Les attentes vis à vis de l'Etat

AXE 1	ENGAGEMENT	QUESTIONS
Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel	1- Evaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés	1-1
	2- Améliorer les outils d'information géographique sur la nature en milieu urbain	1-2
	3- Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine	1-3
	4- Intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville	1-4

QUESTIONS

1-1

- Disposez-vous d'études diagnostic sur la biodiversité dans la ville ? Avez-vous des projets de commandes d'études ?

1-2

- Disposez-vous d'outils spécifiques en matière d'information géographique sur la thématique de nature en ville ?

1-3

- Comment est intégrée la nature en ville au niveau de votre SCOT ? Déclinaison de la TVB ? Spécificités d'aménagement sur les entrées de ville ?
- Comment est intégrée la notion de nature en ville au niveau de votre PLU ? Restrictions de constructibilités ? Avez-vous gelé l'urbanisation de parcelles constructibles à des fins de développement de la nature en ville ?
- Si un PLU est en cours d'élaboration ou en projet : prévoyez-vous l'implication d'associations naturalistes ? Un diagnostic écologique urbain est-il prévu ? L'état

initial de l'environnement identifie-t-il la nature ordinaire dans les espaces urbanisés ? Contenu des OAP ?

- Dans le cas d'opération d'aménagement d'ensembles dont la collectivité à la maîtrise d'ouvrage : comment est fait le choix de l'aménageur ? Sur l'aspect nature en ville, quel est le contenu du cahier des charges de cessions de terrains ?
- Avez-vous développé des projets d'écoquartiers et si oui, comment y est intégrée la nature en ville ?

1-4

- Avez-vous anticipé les risques liés à la nature en ville ? (eau: inondation, noyade, risque sanitaire; incendies, allergies, faune)

AXE 2	ENGAGEMENT	QUESTIONS
Développer les espaces de nature en quantité et en qualité	5-Concrétiser le maillage vert et bleu	2-5
	6- Promouvoir l'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction	2-6
	7-Développer les espaces de nature de proximité	2-7
	8- Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville, dans les espaces publics et privés	2-8
	9- Améliorer la qualité des sols urbains et périurbains	2-9
	10- Redonner sa place à l'eau en ville	2-10
	11- Resserrer les liens entre la ville et le milieu rural	2-11

QUESTIONS:

2-5

- La trame verte et bleu existe-t-il dans la ville ? Est-elle développée ? Aménagée ?
- Comment revalorisez-vous le fleuve, la rivière qui traverse la ville ?

2-6

- Quelle est la place de l'ingénierie écologique dans vos projets ?
- Avez-vous des projets d'écoquartiers ou de requalification urbaine dans lesquels la place de la nature est significative ?

2-7

- Comment sont répartis les espaces de nature dans votre ville ? Présence dans chaque quartier ? Répartition équilibrée des espaces verts ouverts au public ?
- Avez-vous des projets de jardins partagés, familiaux ?
- Comment la mesurez-vous (indicateurs) ? Ratio d'espaces verts urbains par habitants ?
- Comment traitez-vous la question de la faune en ville ?

2-8

- En matière de gestion écologique, quelles sont vos actions régulières et vos actions phares ?
- Pratiquez-vous la gestion différenciée ? Si oui, y a-t-il eu une communication auprès des habitants ? Comment cette gestion est-elle perçue ?
- Avez-vous développé des collaborations avec des professionnels de type: pépiniéristes, horticulteurs, etc ?
- Vos agents reçoivent-ils une formation en la matière ?

2-9

- Avez-vous des pratiques spécifiques en la matière ? (préventives, curatives contre leur dégradation)

2-10

- Avez-vous des projets spécifiques en la matière ?

2-11

- Des actions significatives en matière de circuits courts ? De filières locales ? (éco-matériaux)

AXE 3	ENGAGEMENT	QUESTIONS
Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville	12- Connaître la perception de la nature par les habitants	3-12
	13- Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville	3-13
	14- Renforcer les compétences des professionnels sur la biodiversité et les services écosystémiques	3-14
	15- Constituer un centre de ressources sur la nature en ville	3-15

	16- Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature	3-16
--	---	-------------

QUESTIONS:

3-12

- Avez-vous une idée de la perception de la nature par les habitants de votre ville ?
- Pensez-vous qu'une nature sauvage, non maîtrisée recevrait un accueil favorable ?
- Avez-vous recensé des perceptions négatives ?(sur la flore ? La faune?)

3-13

- Avez-vous déjà lancé des opérations de communication, de sensibilisation du public en matière de nature en ville ? Ou avez-vous soutenu des initiatives ?

3-14

- Quels sont les acteurs et les partenaires avec qui vous travaillez communément sur le sujet ? (DREAL, DDT, associations, bureau d'études, agence de l'eau, ONF, INRA, etc,..)
- A qui faites vous appel en priorité ?

3-15

- Disposez-vous d'un centre de ressource spécifique de type portail web sur la nature dans votre ville ?
- Avez-vous connaissance du portail national « Nature en Ville ? Si oui, quel usage en faites-vous ?

3-16

- Avez-vous déjà associé des habitants à certaines de vos opérations ?

	RESEAU D'ACTEURS	

Annexes

Comptes-rendus des entretiens réalisés

**Compte-rendu de l'entretien du 30 janvier 2014
ville de BLOIS**
**« Cadrage préalable à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'État
sur la promotion de la nature en ville »**

Date / Lieu	30 janvier 2014 à la ville de BLOIS
Personnes interviewées	Mme Nathalie BERNARD Direction de l'espace public / parcs et jardins
Objectifs de l'entretien	Préciser la vision des acteurs locaux sur la nature en ville, la place de la nature dans leurs villes, les démarches et actions mises en œuvre au sein de ces villes, la communication mise en place, les partenariats engagés, repérer les points de blocage et les marges de manœuvre potentielles, les besoins et les attentes des acteurs notamment vis-à-vis de l'État.
Observations particulières	La « nature en ville », ce sont avant tout des espaces verts que l'on entretient pour maintenir et favoriser la biodiversité, étant bien entendu que la gestion différenciée en fonction des sites, module l'impression ressentie par les habitants (jardins à la française et espaces où la nature est d'avantage laissée à elle-même). C'est aussi pour Blois, une importante trame verte constituée par le parc de l'Arrou et une trame bleue constituée par la Loire. D'une manière générale, la ville de Blois est bien pourvue en matière de nature en ville et cela profite largement à tous les habitants. Ses fonctions sont diverses, on pourra citer notamment : ● Apport de biodiversité (volet écologique) ● Enjeux en termes de relations sociales ● Enjeux en termes de bien-être et de santé ● Diminution de la pollution atmosphérique ● Réduction des températures estivales (atténuation de l'effet îlot de chaleur)

- Enjeux économiques (la ville est plus attractive pour ses habitants et pour les touristes).

1) AXE 1 : Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel

1. **Engagement 1- Évaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés :**

Dès les années 2000, l'étude d'impact réalisée dans le cadre de l'aménagement du parc de l'Arrou a intégré un état initial de l'environnement sur la faune et la flore.

Les services biodiversité et espaces naturels de l'agglomération ont également réalisé un certain nombre d'actions en la matière.

2. **Engagement 2 - Améliorer les outils d'information géographique sur la nature en milieu urbain :**

3. **Engagement 3 - Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine :**

Le PLU révisé vient d'être approuvé (décembre 2013). Il intègre un certain nombre de zones sensibles bénéficiant de prescriptions spécifiques. Le secteur Nj correspondant aux jardins familiaux est clairement identifié. La cartographie identifie également les espaces boisés classés, les secteurs parc, secteurs d'intérêt paysager, les secteurs jardin, les alignements d'arbres, les arbres remarquables, les chemins piétonniers paysagers, etc.

La TVB a été intégrée.

4. **Engagement 4 - Intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville :**

Au-delà du risque inondation clairement identifié par le pprj Loire, on notera les risques liés à l'état phytosanitaire des arbres qui font l'objet d'un diagnostic et d'un suivi régulier.

2) AXE 2 : Développer les espaces de nature en quantité et en qualité

1. **Engagement 5 - Concrétiser le maillage vert et bleu**

La TVB est intégrée.

2. **Engagement 6 - Promouvoir l'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction**

Un projet d'écoquartier devrait voir le jour sur les anciennes friches de la Franciade.

Dans les projets de ZAC, le service espaces verts est largement consulté. Il peut préconiser une filtration à la parcelle des eaux pluviales afin de ne pas pénaliser les rendements des stations d'épuration. Des espaces verts de proximité prévus dans les projets peuvent bénéficier aux habitants proches de ces zones.

3. **Engagement 7 – Développer les espaces de nature de proximité**

Indicateurs : toute une batterie d'indicateurs très classiques est disponible.

La ville de Blois est bien pourvue en matière d'espaces verts et squares de petites dimensions. Leur répartition par quartiers est jugée homogène. L'absence de grand parc urbain a été compensée par l'aménagement du parc de l'Arrou. Néanmoins, la demande de la part des riverains est sans doute moins forte que dans d'autres agglomérations, compte tenu de la proximité de la forêt.

Des jardins familiaux (environ 300) sont mis à disposition par la ville qui en favorise la gestion écologique (moins de produits phytosanitaires et économies d'eau potable par réalisation de forages). Des opérations de jardins partagés voient également le jour.

4. **Engagement 8 - Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville, dans les espaces publics et privés**

La gestion différenciée est largement pratiquée. Une fauche tardive permet notamment de prendre en compte les rythmes de nidification des oiseaux.

5. **Engagement 9 - Améliorer la qualité des sols urbains et périurbains**

6. **Engagement 10 - Redonner sa place à l'eau en ville**

7. Engagement 11 - Resserer les liens entre la ville et le milieu rural

Sur certains espaces gérés de manière extensive, les services de la ville font appel aux agriculteurs (de manière sporadique) pour le fauchage afin d'exporter la matière coupée. Cela préserve la biodiversité existante et revêt un intérêt économique pour les agriculteurs en période de pénurie de fourrage.

La collectivité a aménagé trois parcelles en zone inondable situées en Vienne (sud de la Loire) et sur l'une d'entre elles s'est installée une maraîchère produisant des légumes bio écoulés sur place permettant ainsi à une filière alimentaire de proximité de se développer. Les deux autres, dans l'attente, ont pu accueillir des animaux mis en pâturage. Une expérience similaire est menée l'été avec la présence d'équidés sur le parc de l'Arrou.

3) AXE 3 : Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville

1. Engagement 12 - Connaître la perception de la nature par les habitants

La commune ne dispose pas d'indicateurs spécifiques mis à part le ressenti dans l'ensemble très positif.

2. Engagement 13 - Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville

Un certain nombre d'actions de communication ont été entreprises dans le cadre de l'Agenda 21 (distribution de brochures, questionnaires pour les riverains).

Au mois de juin, est organisé la visite des jardins.

Enfin, les habitants participent aux réunions publiques générées par les grands projets et deux fois par an aux réunions de quartiers.

La ville dispose en outre avec « la maison du parc » d'un outil indispensable qui lui permet tout au long de l'année d'organiser des événements sur le thème de la biodiversité.

Des ruchers pédagogiques ont également été installés à destination des scolaires.

3. Engagement 14 - Renforcer les compétences des professionnels sur la biodiversité et les services écosystémiques.

En matière de travaux neufs, la commune fait essentiellement appel

à des prestataires de service classiques. En matière de travaux d'entretiens, l'essentiel est opéré en régie. La demande de formation des personnels sur la thématique de la nature en ville est présente et en quantité, équivalente aux autres thématiques disponibles.

4. **Engagement 15 - Constituer un centre de ressources sur la nature en ville**

5. **Engagement 16 - Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature**

Au printemps 2012 a été menée une action participative en lien avec la volonté de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires. Les habitants qui le souhaitaient ont pu semer des graines de fleurs au pied des arbres afin de remplacer « les mauvaises herbes ». Un projet est en cours d'élaboration afin de favoriser de petits jardins partagés de proximité.

Réseau d'acteurs

- **État**
- **Grandes collectivités**
- **Associations locales**

Attentes vis à vis de l'État :

- Liens avec les services de la collectivité dans la phase d'association du PLU et TVB.
- La fixation d'objectifs incontournables comme « Ecophyto 2018 » et objectif 2020 est profitable sous réserve que la collectivité dispose des moyens afférents pour leur mise en œuvre effective.
- Néanmoins, peu de connaissance de la doctrine de l'État sur le sujet.



**Compte-rendu de l'entretien du 5 mars 2014
ville de BOURGES**
**« Cadrage préalable à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'État
sur la promotion de la nature en ville »**

Date / Lieu	5 mars 2014 à la ville de BOURGES
Personnes interviewées	M. Emmanuel Béjart, Directeur de l'écologie et du développement durable M. Hervé Brousseau, responsable des services espaces verts M. Yann Lebelcher, service urbanisme
Objectifs de l'entretien	Préciser la vision des acteurs locaux sur la nature en ville, la place de la nature dans leurs villes, les démarches et actions mises en œuvre au sein de ces villes, la communication mise en place, les partenariats engagés, repérer les points de blocage et les marges de manœuvre potentielles, les besoins et les attentes des acteurs notamment vis-à-vis de l'État.
Observations particulières	La « nature en ville », c'est avant tout des espaces verts que l'on entretient pour maintenir et favoriser la biodiversité. La ville de Bourges est dotée naturellement d'une trame verte et surtout bleue constituée par ses marais et le canal du Berry. Une trame noire, corridor écologique, vient la renforcer. Ainsi, sur l'ensemble de son territoire, elle est bien pourvue en matière de nature en ville et les actions engagées depuis près de 10 ans portent leurs fruits. L'ensemble profite largement à tous les habitants. Ses fonctions sont diverses, on pourra citer notamment : • Apport de biodiversité (volet écologique) • Régulation des conditions urbaines artificielles • Enjeux en termes de relations sociales et pédagogiques • Enjeux économiques (la ville est plus attractive pour ses habitants et pour les touristes).

La nature prend à Bourges une place patrimoniale très forte au même sens que le bâti architectural. En plein cœur de la ville, le canal du Berry, remblayé pour partie et bordé de ses 1000 platanes (hauts de 35 m et vieux de 150 ans) forme une trouée verte naturelle. Ces arbres centenaires ont des fonctions écologiques et régulatrices naturelles (racines bien en terre ...) contrairement à des plantations en jardinière plus récentes. Bourges compte également 135 ha de marais, à 10 min à pied du centre-ville, à 90 % privés, mais à gestion publique (fauchages de certaines berges et désenvasage). Exploités en jardins familiaux, ils ont été classés en 2003 sur la liste des monuments naturels et des sites. Ils sont devenus un espace apprécié pour la détente ou les balades. On y recense également treize cours d'eau, 8 parcs et jardins municipaux et près de 16 km de voie verte.

1) AXE 1 : Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel

Engagement 1- Évaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés :

La ville de Bourges a mené à bien un certain nombre de démarches visant à améliorer la connaissance de la biodiversité dans un environnement urbain, notamment des inventaires floristiques et faunistiques.

Un atlas biodiversité faune et flore a été réalisé en 2005 (par l'association Biotop). Il permet d'observer 6 espèces qui ont été clairement cartographiées. Une analyse de l'inventaire des arbres a également été réalisée.

Engagement 2 - Améliorer les outils d'information géographique sur la nature en milieu urbain :

Engagement 3 - Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine :

Le PLU révisé vient d'être approuvé (octobre 2013). Élaboré sur la

base du grenelle 2, il prend largement en compte la TVB et respecte le programme DD.

La TB est un élément patrimonial de la ville. La TV bénéficie d'un repérage sur les documents réglementaires ainsi que les arbres remarquables et toute autre végétation à préserver. Des reculs sont imposés dans les entrées de ville afin de favoriser la mise en place d'alignements d'arbres.

Valorisation du patrimoine naturel avec des actions/réglementations d'aménagement pour mettre en valeur le végétal existant ou futur, végétalisation des cœurs d'îlot, préservation des jardins ouvriers, aménagement de sentes pour faire le lien entre les différents espaces, *réglementation des construction sur les zones Natura 2000*. Prise en compte des espaces boisés classés, des carrières du château (colonie de coléoptères), *vallée du Lièvre, les Garettes*

La TVB n'est pas analysée en tant que logique contradictoire avec celle de densification des centres urbains. En effet, la TV est centrée sur la TB (zone inondable) et donc soumise à une constructibilité limitée.

Engagement 4 - Intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville :

Risque d'inondation et PPRI

2) AXE 2 : Développer les espaces de nature en quantité et en qualité

Engagement 5 - Concrétiser le maillage vert et bleu

La TVB est intégrée au PLU, renforcée par le corridor écologique de la TN (trame noire).

Un cheminement vélo fait le tour de la ville.

Engagement 6 - Promouvoir l'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction

L'Ecoquartier Baudens en est un bon exemple. La ville commence également la mise en œuvre de l'écoquartier de la Bergerie.

Engagement 7 – Développer les espaces de nature de proximité

La ville de Bourges est bien pourvue en matière d'espaces verts. Ils sont accessibles du centre bourg. La ville compte en effet 469 ha

d'espaces verts pour 70 000 hab.

Un golf municipal de 70 ha avec un plan d'eau de 85 ha est également à signaler.

Engagement 8 - Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville, dans les espaces publics et privés

La gestion différenciée est pratiquée à l'échelle de la ville depuis 2011 et les espaces verts ont été classifiés en 5 catégories en fonction de leur mode de gestion, du plus horticole au plus naturel: (cat 1: très soignée, cat 2: soignée, cat 3: régulière, cat 4: extensive, cat 5: réduite).

Néanmoins gestion différenciée n'est pas synonyme de "gestion abandonnée". L'herbe n'est pas pour autant laissée entièrement "libre". Il n'y a pas d'espace laissé sans intervention. Le jardin de Lazenay répond depuis 1990 au concept de "jardin en mouvement" où les interventions humaines sont ponctuelles et limitées. La ville pratique bien évidemment le concept "zéro phyto".

Engagement 9 - Améliorer la qualité des sols urbains et périurbains

Engagement 10 - Redonner sa place à l'eau en ville

Entretien du patrimoine naturel déjà en place : marais , canal

Engagement 11 - Resserrer les liens entre la ville et le milieu rural

Pour l'entretien du golf, la fauche est occasionnellement réalisée par des agriculteurs.

3) AXE 3 : Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville

Engagement 12 - Connaître la perception de la nature par les habitants

La commune ne dispose pas d'indicateurs spécifiques mis à part le ressenti qui paraît positif. Quelques plaintes à signaler relatives à des populations de corbeaux qui nidifient dans les arbres.

Engagement 13 - Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville

Tout un ensemble de plaquettes/documents à destination de la population a été réalisé. Ces supports validés par les élus, apportent de nombreuses informations pour que chacun puisse participer à son niveau au maintien et à la préservation de la biodiversité.

Des ruchers pédagogiques ont également été installés à destination des scolaires, ainsi qu'une trentaine de jardins pédagogiques au sein des écoles maternelles et primaires. Ces jardins sont gérés par les directeurs d'écoles.

2 jardins partagés fonctionnent grâce à des associations de riverains.

Engagement 14 - Renforcer les compétences des professionnels sur la biodiversité et les services écosystémiques

En matière de travaux d'entretiens, l'essentiel est opéré en régie. Quelquefois, l'association "Nature 18" intervient ainsi que des structures d'insertion pour de la fauche dans les marais ou l'entretien courant de la voirie.

La demande de formation des personnels sur la thématique de la nature en ville est présente et de plus en plus forte après un début modeste.

Engagement 15 - Constituer un centre de ressources sur la nature en ville

Engagement 16 - Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature

Essentiellement au travers d'associations.

Réseau d'acteurs

- **Associations locales: Nature 18**
- **Conseil général 18**
- **Associations de riverains**
- **agriculteurs**
- **entreprises d'insertion**
- **conseils de quartiers**

- **Attentes vis à vis de l'État :**

Nécessité d'un échelon supra local pour fixer un cap et des orientations nationales sur lesquels les élus peuvent prendre appui pour légitimer leur action. A l'échelon local, les PLUI aboutissent avec difficulté.

PPRI nécessaire en relation avec la préservation de la TB



Compte-rendu de l'entretien du 10 février 2014
CONSEIL GENERAL DU CHER et SEM TERRITORIA
« Cadrage préalable à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'État
sur la promotion de la nature en ville»

Date / Lieu	10 février 2014 dans les locaux du Conseil Général du Cher
Personnes interviewées	Mme Béatrice JARGOIS, CG18, chargée de mission développement durable et écoquartier Mme Emilie RONDEAU, SEM Territoria, chargée d'opération
Objectifs de l'entretien	Mesurer l'impact de la nature en ville dans la réalisation de l'écoquartier Baudens à Bourges .
Historique de l'opération	L'écoquartier Baudens, réalisé sur le site de l'ancien Hôpital Militaire, est situé en périphérie immédiate du centre-ville de Bourges. Le Conseil Général du Cher avait acquis cette friche de 5ha en 1997 dans le but d'y installer ses services. Ce projet n'étant pas réalisable, et devant le dépeuplement du centre-ville, il a été décidé en 2004 l'implantation d'un écoquartier, sur le modèle de la ZAC de Bonne à Grenoble (l'une des premières friches militaires de France reconvertie en écoquartier en centre-ville).



Le projet

Construit sur le principe de conservation du patrimoine bâti et végétal (arbres centenaires), l'écoquartier offre une mixité d'usages et de populations : commerces, activités, services, logements locatifs sociaux et logements en accession à la propriété.

Une antenne de Pôle Emploi entrera en service en mai-juin 2014.

Un foyer d'hébergement pour personnes handicapées est prévu pour 2015, ainsi que l'installation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher (également en 2015) dans le Pavillon Central.

110 logements locatifs sociaux (constructions neuves) sont occupés.

Un lot supporte l'imprimerie du Conseil Général.

A ce jour, une partie des bâtiments conservés, (6 "peignes") ainsi que d'autres lots ne sont pas vendus. Leur usage n'étant pas défini, la Maison de la Culture y organise occasionnellement des événements.

Cette opération a été récompensée au Palmarès 2011 des écoquartiers dans la catégorie "Villes Moyennes" et est engagée depuis 2013 dans une démarche de labellisation.

Axe 2, Engagement N°7: Développer les espaces de nature de proximité.

L'hôpital avait été conçu avec l'objectif de privilégier le bien-être des malades, tant sur le plan médical que sur le plan environnemental, notamment avec la plantation de nombreux marronniers dont les vertus thérapeutiques étaient reconnues. L'agencement existant a donc orienté l'aménagement de l'écoquartier. Ainsi, les circulations n'ont pas été modifiées et le maintien des 4 espaces publics et des arbres existants constituent l'un des points forts de cette opération. En effet, sur 49 arbres remarquables (identifiés grâce à un diagnostic phytosanitaire des arbres sur l'emprise des espaces publics) seulement 5 ont été abattus.

Deux grands espaces verts structurent le site : le Jardin sous le Vent et la Cour d'honneur. En outre, un réseau de venelles piétonnes partiellement végétalisées irriguent le site.

Les murs entourant le site ont été démolis ou leur hauteur réduite, afin d'obtenir une ouverture sur la ville, permettant de traverser le quartier.

Des espaces de jeu pour enfant ainsi qu'un espace de vie extérieur (avec de grandes tables de pique nique) ont été installés.

Ces espaces publics ont été inaugurés très récemment (1er février 2014)

et sont désormais ouverts au public.

En 2019, au terme du traité de concession, les espaces verts seront rétrocédés à la commune qui en assurera la gestion et l'entretien.

Axe 3, Engagement N°12: Connaître la perception de la nature par les habitants.

Ce projet avait plutôt été mal accueilli au départ par la population riveraine qui, souhaitait avant tout disposer d'un parc de 5ha, et qui redoutait la présence de logements locatifs sociaux. Aujourd'hui, les réactions sont plutôt positives grâce notamment à la présence des espaces ouverts qui ne sont pas réservés aux seuls habitants de l'écoquartier.

De plus, le fait d'avoir priorisé la nature dans cette opération constitue un fort argument de vente.

Une enquête a été réalisée auprès des 110 habitants des logements locatifs sociaux dans le but de connaître leur perception sur cet écoquartier. Les deux questions principales étaient les suivantes:

Connaissez-vous la notion d'Ecoquartier ?

Qu'en attendez-vous ?

Il ressort des résultats de cette enquête, une forte demande d'espaces verts et d'espaces publics.

Axe 3, Engagement N°13: Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville

Une communication importante mise en place par le Conseil Général et son aménageur a permis de développer des partenariats pédagogiques avec les écoles et collèges voisins. Le collège Jean Renoir, situé à proximité de l'écoquartier, a entrepris des travaux pédagogiques dès le début de l'opération, l'idée étant de faire un parallèle entre l'évolution du quartier et l'évolution de la perception des élèves sur le thème de la nature en ville.

Une collaboration a été instaurée entre une école primaire et l'IUT pour installer des nichoirs.

Enfin, un jardin pédagogique a été réalisé par une école primaire, et deviendra à terme un jardin partagé.

Devant la curiosité et l'intérêt grandissants des écoles, des collèges et des lycées, le CG18 et l'aménageur sont ouverts à tout nouveau projet pédagogique.

Une étudiante en Master a réalisé une étude ayant pour but de faire un

parallèle entre écoquartier en milieu rural et en milieu urbain, en comparant l'écoquartier Baudens et celui de Neuvy-deux-Clochers (314 habitants).



Autres actions du CG18 en faveur de la nature en ville

A ce jour, le CG18 ne mène pas de réflexion d'ensemble sur la problématique "nature en ville", mais l'intègre au cas par cas dans ses projets d'infrastructures ou de bâtiments.

Les actions réalisées, en collaboration avec l'Association Nature 18, portent essentiellement sur la gestion des routes départementales (environ 5km sur l'ensemble du réseau). Des opérations de fauchage tardif sont mises en place afin de préserver les insectes.

Un guide de la voirie est en cours d'élaboration en vue d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire. Lors des projets d'ouvrage d'art, une attention particulière sera exigée concernant la protection des chiroptères.



Des percées visuelles dans le quartier



Soigner
la végétalisation
des toitures



L'intégration des locaux
annexes dans les bâtiments

L'intégration des
commerces de
proximité au RDC
des petits collectifs



La protection
de l'intimité
des RDC

Des sols qui donnent
l'impression d'un jardin résidentiel



Crédits photos : site internet du Conseil Général du Cher

Compte-rendu de l'entretien du 1er avril 2014

CHARTRES METROPOLE

et

ville de CHARTRES

«Cadrage préalable à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'État sur la promotion de la nature en ville»

Date / Lieu	1 ^{er} avril 2014 à la ville de CHARTRES
Personnes interviewées	M. MICHEL Damien – Directeur du centre technique municipal, Ville de Chartres-Chartres Métropole M. Philippe SAUGER – Directeur de l'Ingénierie Développement Durable – Chartres Métropole M. Benoît LAMBERT – Chargé du Plan Vert à la Direction de l'Ingénierie Développement Durable – Chartres Métropole
Objectifs de l'entretien	Préciser la vision des acteurs locaux sur la nature en ville, la place de la nature dans leurs villes, les démarches et actions mises en œuvre au sein de ces villes, la communication mise en place, les partenariats engagés, repérer les points de blocage et les marges de manœuvre potentielles, les besoins et les attentes des acteurs notamment vis-à-vis de l'État.
Observations particulières	La thématique nature en ville, portée par l'exécutif, est déclinée suivant une multiplicité d'axes à Chartres et Chartres Métropole. Néanmoins, les nombreuses réactions négatives de certains usagers, peuvent constituer encore un frein au développement optimal de l'action publique en la matière. La communauté d'Agglomération, avait adopté en 2003 le « Plan Vert de Chartres Métropole », à l'échelle des 7 communes membres, véritable outil de sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore et leur qualité paysagère. Les éléments issus de ce plan ont été repris en 2014 et transposés aux 47 communes que compte aujourd'hui l'EPCI.

1) AXE 1 : Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel

Engagement 1- Évaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés :

Des études ont été menées par le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre dans le cadre de la politique « Espaces Naturels Sensibles » du Conseil Général de l'Eure-et-Loir, notamment sur l'ENS « Vallée de l'Eure entre St-Georges-sur-Eure et Chartres » permettant de définir les enjeux, puis des propositions d'actions, pour la préservation, la gestion, la connaissance et la valorisation de cet espace.

Le Conservatoire a également réalisé un inventaire des mares dans le département, qui a mis en évidence la présence d'au moins une mare dans chaque village, constituant des refuges pour la biodiversité.

Engagement 2 - Améliorer les outils d'information géographique sur la nature en milieu urbain :

Engagement 3 - Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine :

Le schéma directeur du Plan Vert de Chartres Métropole propose des fiches d'actions, constituant des outils d'aide pour les communes s'engageant dans l'élaboration d'un document d'urbanisme (PLU ou Carte communale), mais également pour les communes soumises au Règlement National d'Urbanisme.

La fiche action 3.1 invite notamment les collectivités à utiliser les possibilités offertes par le code de l'Urbanisme pour préserver les éléments de la nature présents dans les villes et villages.

Engagement 4 - Intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville :

Risque d'inondation et PPRI

2) AXE 2 : Développer les espaces de nature en quantité et en qualité

Engagement 5 - Concrétiser le maillage vert et bleu

Au travers de son « Plan Vert », Chartres Métropole souhaite assurer les continuités écologiques du territoire dans l'esprit des trames vertes et bleues et ainsi créer un maillage de circulations douces facilitant les déplacements à pied et à vélo.

Engagement 6 - Promouvoir l'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction

Aucune opération labellisée « éco-quartier » n'existe pour l'instant sur le territoire de la communauté de communes, mais ce label est potentiellement envisagé. Les opérations d'aménagement projetées, notamment dans le cadre de rénovation de quartiers, sont soucieuses du respect de l'environnement. La « nature urbaine » constitue aujourd'hui une forte demande des candidats à la construction, principalement pour ceux récemment arrivés dans le département et souhaitant s'y installer.

Engagement 7 - Développer les espaces de nature de proximité

Dans ce domaine et dans un souci d'équité, la municipalité de Chartres affiche la volonté d'offrir le même niveau de service à l'échelle de chaque quartier.

Depuis de nombreuses années, des jardins familiaux, gérés par une association, sont mis à la disposition des habitants, sur des terrains appartenant à la Ville. Il existe une commission « jardins familiaux ». Les relations entre la municipalité et l'association sont actuellement de nature purement réglementaire sans retour sur l'usage de ces jardins, mais un rapprochement est souhaité.

Engagement 8 - Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville, dans les espaces publics et privés

La municipalité pratique la gestion différenciée des espaces publics, mais ne l'a pas formalisée et il n'existe pas de documents de référence. Cependant, à l'échelle de la communauté d'agglomération, le Plan Vert propose une fiche action sur ce thème, incitant les communes à mettre en application ce mode de gestion en définissant des « Codes Qualités » correspondant à un aspect esthétique attendu (du plus sophistiqué [code 1] au plus sauvage [code 4]).

L'objectif « ZéroPhyto » est appliqué à 100 % dans les lieux publics accueillant des enfants (crèches, écoles...). Ailleurs, la réduction de

produits phytosanitaires s'effectue progressivement.

Engagement 9 - Améliorer la qualité des sols urbains et périurbains

Engagement 10 - Redonner sa place à l'eau en ville

Chartres Métropole détient la compétence « entretien de la rivière L'Eure » et réalise actuellement une étude sur la continuité écologique de ce cours d'eau.

Engagement 11 - Resserrer les liens entre la ville et le milieu rural

Des fauches tardives sont pratiquées par des agriculteurs sur les zones de l'aérodrome et de la grande prairie. Des conventions sont passées avec un centre équestre pour la mise en pâture d'équidés.

3) AXE 3 : Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville

Engagement 12 - Connaître la perception de la nature par les habitants

A Chartres, malgré un ressenti plutôt positif des habitants à l'égard des espaces verts publics qui leur sont offerts, la gestion différenciée est rapidement perçue comme une négligence des services municipaux.

La Commune reçoit une centaine de plaintes écrites par an, motivées principalement par le préjudice subi, dû à la présence d'arbres devant des maisons (feuilles sur les trottoirs et sur les voitures, absence de visibilité de la Cathédrale...).

De plus, la suppression de l'éclairage nocturne, testé sur quelques rues, a suscité également des réactions négatives de la part de riverains craignant les agressions, mais aussi de la part des pouvoirs de police considérant que l'éclairage nocturne constitue un élément de sécurité indispensable à la continuité de leur action.

Engagement 13 - Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville

Le journal de la commune, ainsi que des affichages dans les

espaces publics communiquent régulièrement sur le thème de la nature en ville. Quelques interventions, sans réel succès, ont été tentées auprès des écoles.

Les manifestations organisées par la Ville et la Communauté d'Agglomération rencontrent un timide succès. Pour autant, les deux collectivités poursuivent des initiatives telles que des expositions et conférences au sein de la Médiathèque.

En revanche, dans le cadre d'événements ponctuels, l'intervention de professionnels de l'environnement change la perception des habitants qui semblent plus sensibilisés par une approche régaliennne (l'objectif Zéro Phyto, par exemple, est mieux compris lorsqu'il est justifié par l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires).

Consciente de ne pouvoir respecter la Charte de l'Arbre, la Municipalité n'a pas souhaité pour l'instant y adhérer. Cependant dans une démarche volontariste, elle a fait le choix d'une réflexion préalable sur la politique de l'arbre en ville. Une étudiante est actuellement missionnée sur un projet de « Maintien de l'Arbre en Ville ».

Engagement 14 - Renforcer les compétences des professionnels sur la biodiversité et les services écosystémiques

En matière de travaux d'entretiens, l'essentiel est actuellement opéré en régie et une externalisation est envisagée en 2014. Outre la formation classique des agents sur la gestion différenciée, un accompagnement a été nécessaire pour les convaincre que cette méthode n'allait pas à l'encontre de *leur métier de jardinier*.

Engagement 15 - Constituer un centre de ressources sur la nature en ville

Engagement 16 - Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature

Réseau d'acteurs

Pour Chartres Agglomération :

- **Conseil Régional**
- **Conseil général 28**
- **Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre**
- **Associations naturalistes (à utiliser avec précaution compte tenu des doctrines intransigeantes de certaines d'entre elles).**

Aucune attente vis-à-vis des Services de l'État n'est exprimée, ni par la Ville, ni par la Communauté d'Agglomération.

**Compte-rendu de l'entretien du 21 mars 2014
ville de CHATEAUROUX
« Cadrage préalable à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'État
sur la promotion de la nature en ville »**

Date / Lieu	21 mars 2014 à la ville de CHATEAUROUX
Personnes interviewées	Direction du cadre de vie, M Jean-pierre Théodon , Mme Christelle Germain, Service environnement, M. Didier Lafarge
Objectifs de l'entretien	Préciser la vision des acteurs locaux sur la nature en ville, la place de la nature dans leurs villes, les démarches et actions mises en œuvre au sein de ces villes, la communication mise en place, les partenariats engagés, repérer les points de blocage et les marges de manœuvre potentielles, les besoins et les attentes des acteurs notamment vis-à-vis de l'État.
Observations particulières	La « nature en ville », ce sont avant tout des espaces verts D'une manière générale, la ville de Chateauroux est bien pourvue en la matière et cela profite largement à tous les habitants. Ses fonctions sont diverses, les plus importantes s'expriment comme : • Enjeux en termes de bien-être et de santé • Enjeux économiques Le sujet n'est pas très porté par les élus, davantage soucieux du développement économique en perte de vitesse dans l'agglomération.

1) AXE 1 : Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel

Engagement 1- Évaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés :

Dès 1995, des inventaires relatifs à la flore ont été réalisés sur la prairie de St Gildas. En 2010, un inventaire faune/flore a été réalisé par l'association Indre Nature sur une année. Dans le cadre d'une réactualisation de l'agenda 21, est prévue l'analyse de la biodiversité ordinaire en milieu urbain.

Engagement 2 - Améliorer les outils d'information géographique sur la nature en milieu urbain :

Engagement 3 - Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine :

Le PLU est en cours de révision. Il inscrit des espaces boisés classés et classe en espaces boisés paysagers certains espaces verts publics. Un périmètre de protection des ruisseaux (20 m de part et d'autre des rives) est également retenu.

Engagement 4 - Intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville :

Au-delà du risque inondation clairement identifié par le ppri Indre (2003), on notera les risques marginaux liés à la présence de chenilles processionnaires. Les espèces invasives (jussie, la grande berce du Caucase, la renouée du Japon) ont été cartographiées.

2) AXE 2 : Développer les espaces de nature en quantité et en qualité

Engagement 5 - Concrétiser le maillage vert et bleu

La TVB, mise en œuvre par le Pays Castelroussin, n'est, à ce stade, pas formalisée sur Chateauroux.

Engagement 6 - Promouvoir l'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction

Un projet d'écoquartier, lancé en 2009, devrait voir le jour sur la zone Bois Balsan (anciennes manufactures). Des espaces verts de proximité sont prévus, mais le cahier des charges n'est pas finalisé.

Engagement 7 – Développer les espaces de nature de proximité

La ville de Chateauroux est bien pourvue en matière d'espaces verts. Leur répartition par quartiers (cités, espaces pavillonnaires, vallée de l'indre) est jugée homogène. La demande de la part des riverains est sans doute moins forte que dans d'autres agglomérations, compte tenu de la proximité de la forêt.

9 sites de jardins familiaux (environ 200 parcelles) sont mis à disposition par la ville qui tente d'en favoriser la gestion écologique (moins de produits phytosanitaires) Des opérations de jardins partagés voient également le jour depuis 2013 (2 parcelles mises à disposition par la ville).

Enfin, un collectif «incroyable comestible» a été constitué par les habitants. Le principe est né d'un concept anglo-saxon : faire pousser des plantes comestibles dans les jardinières et espaces verts des villes afin que tous les citoyens puissent s'approvisionner gratuitement et participer, s'ils le souhaitent, au développement des cultures.

Engagement 8 - Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville, dans les espaces publics et privés

Les espaces verts représentent une surface de 400 ha. La maîtrise foncière de la vallée de l'Indre est un atout indéniable dans ce domaine.

La gestion différenciée est largement pratiquée. 5 niveaux de classification ont été pris en compte. Classe 1 : espaces verts structurés et fleuris ; classe 2 : espaces verts structurés à entretien soigné ; classe 3 : espaces verts à gestion extensive ; classe 4 : espaces naturels aménagés ; classe 5 : espaces naturels non aménagés et réserves foncières. Une fauche tardive permet

notamment de prendre en compte les rythmes de biodiversité.
Une frayère artificielle à brochets de 2ha a été créée par la ville et sa gestion est réalisée de concert avec l'ONEMA et la fédération départementale de pêche.
Le recours aux produits phyto sanitaires a diminué de 70 % sur 5 ans (signature de la charte zéro pesticide en 2010)

Engagement 9 - Améliorer la qualité des sols urbains et périurbains

Engagement 10 - Redonner sa place à l'eau en ville

Engagement 11 - Resserrer les liens entre la ville et le milieu rural

Sur certains espaces gérés de manière extensive, les services de la ville font appel aux agriculteurs pour le fauchage afin d'exporter la matière coupée. Cela préserve la biodiversité existante et revêt un intérêt économique pour les agriculteurs en période de pénurie de fourrage. Des mises en pacage sont également réalisées.

3) AXE 3 : Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville

Engagement 12 - Connaître la perception de la nature par les habitants

La commune ne dispose pas d'indicateurs spécifiques mis à part le ressenti dans l'ensemble très positif. Les réclamations (une quarantaine par an), se concentrent essentiellement sur la taille des arbres et non sur la gestion différenciée.

Engagement 13 - Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville

Un certain nombre d'actions de communication sont réalisées :
La journée portes ouvertes des serres municipales, la semaine du développement durable. De même des actions pédagogiques pour les scolaires sont entreprises (jardins potagers dans les écoles : l'outil existe mais est peu mis en œuvre ; actions d'appropriation du thème nature en ville du conseil municipal des enfants).
Un rucher pédagogique est à l'étude ainsi que la réalisation de

dortoirs à chauve-souris et de nichoirs pour hirondelles.
Enfin, un lâcher annuel public de la frayère à brochet est organisé.

Engagement 14 - Renforcer les compétences des professionnels sur la biodiversité et les services écosystémiques.

En matière de travaux d'entretiens, l'essentiel est opéré en régie. La demande de formation des personnels sur la thématique de la nature en ville (gestion différenciée) est bien présente.

Engagement 15 - Constituer un centre de ressources sur la nature en ville

Engagement 16 - Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature

Réseau d'acteurs

- **ONEMA** (office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)
- **Fédération départementale de pêche**
- **Associations locales, dont Indre Nature**
- **Plante et Cité**
- **Hortis**

Attentes vis à vis de l'État :

Pas de connaissance de la doctrine de l'État sur le sujet. Pas de connaissance du site web : « nature en ville ».

**Compte-rendu de l'entretien du 4 avril 2014
commune de CHEDIGNY (37)
« Cadrage préalable à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'État
sur la promotion de la nature en ville »**

Date / Lieu	4 avril 2014 à la commune de CHEDIGNY
Personnes interviewées	M. Gilles MAURISSE, 1 ^{er} Maire-Adjoint Mme Michèle NICOLARENA, 2ème Maire-Adjoint Mme Marie-Paule GUILBAUD, Responsable des jardins
Objectifs de l'entretien	Préciser la vision des acteurs locaux sur la nature en ville, la place de la nature dans leurs villes, les démarches et actions mises en œuvre au sein de ces villes, la communication mise en place, les partenariats engagés, repérer les points de blocage et les marges de manœuvre potentielles, les besoins et les attentes des acteurs notamment vis-à-vis de l'État.
Observations particulières	Chédigny, 447 habitants, est la seule commune de France à être labellisée « Jardin Remarquable » par le ministère de la Culture. Ce label est d'ordinaire attribué à des parcs ou jardins, comme ceux des châteaux de Villandry ou Chenonceau, sur de nombreux critères : entretien, intérêt historique, botanique, éléments remarquables, gestion environnementale, qualité de l'espace public... En outre, la commune vient également de se voir décerner la 4ème fleur des « Villes et Villages fleuris » (dont elle est obligée de se détacher, le cumul des labels n'étant pas autorisé).

1) AXE 1 : Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel

Engagement 1- Évaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés :

Le territoire de la commune est concerné par la Zone de Protection Spéciale Chameigne pour la préservation de l'Outarde canepetière, le busard cendré et l'Oeidicnème criard, classée Natura 2000. A ce titre elle s'est investie dans la réalisation d'inventaires en association avec la LPO et la Fédération de Chasse.

Une technicienne rivière réalise également un comptage de poissons.

Engagement 3 - Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine :

Dans sa réflexion de développement, la collectivité a souhaité fixer un nombre limité de construction à l'année.

Malgré un certain dynamisme en matière de fleurissement et gestion environnementale, le document d'urbanisme ne comporte aucune obligation en ce qui concerne les plantations dans le cadre d'une opération d'aménagement. La municipalité préfère en effet laisser une part d'initiatives à ses administrés.

2) AXE 2 : Développer les espaces de nature en quantité et en qualité

Engagement 7 – Développer les espaces de nature de proximité

La municipalité s'implique fortement afin d'offrir à ses habitants une qualité de vie et un environnement agréables.

Ainsi, une déviation a été instaurée autour du village, et les trottoirs ont été supprimés et remplacés par des bordures fleuries, rendant toutes les rues semi-piétonnes avec une vitesse automobile limitée à 15 km/h.

Toutefois, la commune constate un manque d'espace vert public nécessaire à l'expression de la convivialité et envisage d'y remédier en aménageant un site à l'entrée du village, équipé de jeux pour enfants et d'aires de pique-nique.

Engagement 8 - Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville, dans les espaces publics et privés

Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé depuis 4 ans, y compris pour l'entretien du cimetière.

3) AXE 3 : Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville

Engagement 12 - Connaître la perception de la nature par les habitants

Aucune enquête formelle n'a été réalisée, mais la reconquête du village par la faune et la flore est le fruit du travail collectif de la commune et de ses habitants et les Chédignois s'identifient comme « habitants d'un village remarquable ».

Engagement 13 - Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville

La commune est très impliquée dans l'organisation annuelle de la « Fête des Roses » (qui accueille environ 10 000 visiteurs/an).

Le succès de cette manifestation fédératrice a suscité l'intérêt d'une émission de télévision pour cette commune et un reportage télévisé a été diffusé sur une chaîne nationale.

Un ouvrage, articulé autour de 3 thèmes : les roses, l'histoire de Chédigny depuis 40 ans, et des poèmes autour des roses, vient également d'être publié à destination du grand public et une présentation en a été faite au Jardin des Tuileries à Paris.

Quelques communes voisines cherchent à s'inspirer de l'expérience de Chédigny et la communauté de communes a enregistré une hausse considérable de commandes de rosiers.

Des activités pédagogiques sont entreprises à destination de l'école et du centre aéré : désherbage, plantation d'un pommier... Un partenariat a même été institué avec une jardinerie professionnelle qui a subventionné la création d'un jardin potager dans le centre de loisirs.

Si la communication semble orientée essentiellement en externe, la municipalité s'interroge cependant sur un manque de communication envers ses habitants, notamment concernant l'arrêt de l'utilisation de pesticides dans le cimetière, perçu par ces derniers comme de la négligence de services municipaux.

Engagement 16 - Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature

La plantation de roses, initiée par la municipalité, participe de l'identité du village et les habitants, se prenant au jeu pour la plupart, en plantent eux-mêmes devant leur domicile.

Réseau d'acteurs

- Associations
- Agriculteurs
- Fédération de chasse



Source photos cerema Dter-NC- internet

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Direction territoriale Normandie-Centre - 10, chemin de la Poudrière - CS 90245 - F-76121 Le Grand-Quevilly Cedex - Tél : +33 (0)2 35 68 81 00

Siège social : Cité des Mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92803 - F-69674 Bron Cedex - Tél : +33 (0)4 72 14 30 30

Établissement public - Siret 130 018 310 00289 - TVA Intracommunautaire : FR XX XXX XXX XXX - www.cerema.fr

**Compte-rendu de l'entretien du 7 mars 2014
ville d'OLIVET
« Cadrage préalable à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'État
sur la promotion de la nature en ville »**

Date / Lieu	7 mars 2014 à la ville d'OLIVET
Personnes interviewées	M CHACUN, responsable du service espaces verts.
Objectifs de l'entretien	Préciser la vision des acteurs locaux sur la nature en ville, la place de la nature dans leurs villes, les démarches et actions mises en œuvre au sein de ces villes, la communication mise en place, les partenariats engagés, repérer les points de blocage et les marges de manœuvre potentielles, les besoins et les attentes des acteurs notamment vis-à-vis de l'État.
Observations particulières	La « nature en ville », c'est avant tout des espaces verts, un cadre naturel en ville. Olivet est bien pourvue en la matière et des actions ont été engagées depuis de nombreuses années par l'exécutif municipal. 3 grands espaces sont à signaler : • Les bords du Loiret (4 km de sentiers et boucles) • Le parc de Poutyl (1,7 ha en bordure du Loiret) • Le domaine du Donjon (nombreuses activités sportives sur un domaine municipal boisé de 83 ha). L'ensemble profite largement à tous les habitants, mais également aux Orléanais. Ses fonctions sont diverses, on pourra citer notamment : • Agrément, qualité de vie • Enjeux en termes de relations sociales et pédagogiques (lieux de rassemblement) • Enjeux économiques (la ville est plus attractive pour ses habitants et pour les visiteurs).

1) AXE 1 : Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel

Engagement 1- Évaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés :

La ville d'Olivet n'a pas lancé d'inventaires floristiques et faunistiques. Un inventaire phytosanitaire des arbres sur les bords du Loiret a néanmoins été réalisé par un prestataire de service (agence de l'arbre : bureau d'études spécialisé).

Un inventaire des espaces verts est en cours, afin de pouvoir disposer d'indicateurs et ratios actuellement inexistantes et de formaliser une gestion différenciée des espaces, réalisée jusqu'à présent sans cadre strict.

Engagement 2 - Améliorer les outils d'information géographique sur la nature en milieu urbain :

Engagement 3 - Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine :

Le PLU est ancien. Les bords du Loiret sont classés en ZPPAUP , mais il n'existe pas de zones indicées relatives aux espaces nature en ville.

Engagement 4 - Intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville :

Risque d'inondation et PPRI

2) AXE 2 : Développer les espaces de nature en quantité et en qualité

Engagement 5 - Concrétiser le maillage vert et bleu

La TVB n'est pas mentionnée pour l'instant.

Engagement 6 - Promouvoir l'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction

Récupération des eaux pluviales sur un certain nombre d'équipements publics.

Engagement 7 – Développer les espaces de nature de proximité

3 grands espaces sont à signaler :

- Les bords du Loiret (4 km de sentiers et boucles)
- Le parc de Poutyl (1,7 ha en bordure du Loiret)
- Le domaine du Donjon (nombreuses activités sportives sur un domaine municipal boisé de 83 ha).

Les parcs de la Promenade et St Fiacre sont en cours de réalisation.

Engagement 8 - Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville, dans les espaces publics et privés

La gestion différenciée est pratiquée en régie mais évoluera dans un cadre plus formalisé. La ville pratique bien évidemment le concept "zéro-phyto", dont la charte est signée depuis 2010. Le zéro phyto est d'ores et déjà atteint dans les écoles, sur les bords du Loiret, dans les venelles et campings.

Depuis plusieurs années, la municipalité d'Olivet marque sa volonté de contribuer à valoriser le patrimoine arboré du territoire.

La qualité des arbres plantés, leur entretien, font l'objet d'une attention particulière lors des travaux de voirie, d'espaces verts : parc du Larry, square des Flamands Roses, avenue du Loiret, boulevard Victor Hugo...

Ces actions sont intégrées dans l'Agenda 21 d'Olivet afin de préserver la nature et la biodiversité dans la commune. L'arbre est un élément majeur du paysage, il fait partie du patrimoine collectif et il est intégré dans la politique de développement durable de la ville. L'association Régionale de Fleurissement (ARF) de la région Centre à laquelle la ville d'Olivet est adhérente a rédigé une charte de l'arbre et en propose la signature aux villes. Olivet a signé cette charte depuis 2012.

Engagement 9 - Améliorer la qualité des sols urbains et périurbains

Engagement 10 - Redonner sa place à l'eau en ville

Entretien du patrimoine naturel déjà en place : bords du Loiret. Une association de riverains l'ASRL y veille.

Engagement 11 - Resserrer les liens entre la ville et le milieu rural

3) AXE 3 : Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville

Engagement 12 - Connaître la perception de la nature par les habitants

La commune ne dispose pas d'indicateurs spécifiques mis à part le ressenti qui paraît positif.

Engagement 13 - Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville

Il convient de signaler la manifestation annuelle « journée de l'arbre » à destination des scolaires.

Des ruchers ont été installés sur un terrain communal, il conviendra de développer des actions afférentes.

Des potagers sont réalisés dans les écoles primaires.

En juin dernier, la ville a ouvert ses premiers jardins familiaux dans le quartier du Val Couasnon. 16 parcelles au total qui ont trouvé preneur auprès d'Olivetains sans potager. A l'exception de l'une d'elles, de 100 m², qui avait été réservée pour le Centre Communal d'Action Sociale de la ville. Celle-ci va permettre à des personnes en difficultés de se retrouver autour d'une activité de loisir sous l'impulsion d'une animatrice qui va les accompagner dans leur apprentissage du jardinage.

La semaine du développement durable organisée chaque année a permis en 2013 aux olivetains de se voir proposer un arbre à planter soit dans leur jardin, soit sur leur balcon.



Engagement 14 Renforcer les compétences des professionnels sur la biodiversité et les services écosystémiques

En matière de travaux d'entretiens, l'essentiel est opéré en régie.

La demande de formation des personnels sur la thématique de la nature en ville est présente et de plus en plus forte après un début modeste.

Engagement 15 - Constituer un centre de ressources sur la nature en ville

Engagement 16 - Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature

Réseau d'acteurs

- Associations locales dont ARF Centre et Loiret Nature Environnement.
- Architecte paysagiste
- Réseau informel des directeurs d'espaces verts de collectivités locales.
- Bureau d'études spécialisé (agence de l'arbre)
- Associations de riverains

- Attentes vis à vis de l'État :

Aucune et pas de connaissance du site web :

www.nature-en-ville.com

**Compte-rendu de l'entretien du 23 janvier 2014
ville d'ORLEANS**
**« Cadrage préalable à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'État
sur la promotion de la nature en ville »**

Date / Lieu	23 janvier 2014 à la ville d'ORLEANS
Personnes interviewées	Mme Anne Trouillon Chargée de mission biodiversité
Objectifs de l'entretien	Préciser la vision des acteurs locaux sur la nature en ville, la place de la nature dans leurs villes, les démarches et actions mises en œuvre au sein de ces villes, la communication mise en place, les partenariats engagés, repérer les points de blocage et les marges de manœuvre potentielles, les besoins et les attentes des acteurs notamment vis-à-vis de l'État.
Observations particulières	Les acteurs de la ville d'Orléans se sont impliqués dans les problématiques liées à la biodiversité dès les années 1990. Néanmoins, les pratiques traditionnelles relevant de la gestion des espaces verts, et de diminution de l'utilisation des pesticides ayant montré leurs limites, un document structurant « Le plan biodiversité d'Orléans » a été validé dès 2009 par le conseil municipal et sa mise en œuvre lancée en 2010. Ce plan stratégique s'articule autour de 4 axes : 1. Le développement de notre connaissance de la biodiversité et de son fonctionnement 2. L'élaboration d'un schéma directeur, plan urbain, de la biodiversité 3. La gestion de la biodiversité 4. L'éducation et la sensibilisation du grand public à la protection et au développement de la biodiversité. Il fédère 6 programmes d'actions au sein de la ville, qui aborde les thématiques suivantes :

1. La biodiversité locale
2. la charte de l'arbre
3. la charte zéro pesticides
4. la politique de l'eau
5. l'éducation à l'environnement
6. la nature, l'art et la culture.

L'ensemble de ces thématiques est mis en œuvre transversalement par plusieurs directions techniques des services de la ville et s'intègre dans la politique plus large de développement durable, l'un des triptyques de l'action de la ville (rayonnement, proximité, développement durable).

Orléans dispose d'un patrimoine de biodiversité très riche. Aux portes de la Sologne et traversée par la Loire, elle abrite de nombreux parcs et jardins et se veut d'ailleurs perçue comme « la ville-jardin ».

1) AXE 1 : Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel

Engagement 1- Évaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés :

Le plan biodiversité, piloté par le muséum en lien avec les services de la ville et ses partenaires a été notamment décliné par des programmes de connaissance et d'inventaires spécifiques floristiques et faunistiques réalisés sur des sites remarquables. Les études ont porté sur la flore, les insectes, les amphibiens et les reptiles, les oiseaux, les Chiroptères et les mammifères (dont loutres et castors). Ces données permettent la mise en œuvre d'actions de préservation et de valorisation.

Engagement 2 - Améliorer les outils d'information géographique sur la nature en milieu urbain :

Une cartographie des accès aux parcs et squares de la ville est réalisée : *rapport d'activité 2012*

Engagement 3 - Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine :

Les données issues du plan biodiversité ont été intégrées au PLU. Ce dernier, élaboré en 2 ans et approuvé en septembre 2013 a fait l'objet de nombreux échanges avec le tissu associatif, les comités

de quartier et la population sur la thématique biodiversité. Il intègre la nature en ville au travers de la TVB, préserve des zones naturelles qui demeureront inconstructibles et des zones d'espaces boisés classés (1,7 ha). Il définit au niveau parcellaire une emprise incompressible d'espace vert (une partie de cette surface pouvant être obtenue par une toiture jardin ou des stationnements non imperméabilisés). En outre la commune développe un volet « préservation des arbres isolés » en proposant une protection contre tout abattage sur des parcelles privées abritant des essences remarquables du point de vue des critères paysagers et de l'intérêt biologique.(charte de l'arbre)

Engagement 4 - Intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville :

Compte tenu de la position géographique de la ville sur l'axe ligérien, le risque inondation est bien évidemment clairement identifié. En matière de risques urbains plus de 500 cavités souterraines situées au nord de la Loire ont été cartographiées. Une dizaine est occupée par des chauves souris. Le recensement se fait en étroite concertation avec les riverains. Une communication est faite auprès des propriétaires de cavités, pour leur expliquer les démarches à suivre pour la protection des chauves souris.

2) AXE 2 : Développer les espaces de nature en quantité et en qualité

Engagement 5 - Concrétiser le maillage vert et bleu

le Fleuve est un lieu de passage des espèces migratrices. La TVB est intégrée dans le PLU. La Loire appartient au domaine public de l'État et la commune ne peut intervenir directement sur le lit du fleuve. Néanmoins des études sont en cours pour un réaménagement d'une annexe hydraulique. « L'île Charlemagne » en est une composante incontournable au cœur de la ville.

Tout début de réflexion pour la réalisation de trame noire ou corridor pour les espèces nocturnes.

Engagement 6 - Promouvoir l'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction

Projet d'aménagement de l'écoquartier des Groues sur l'ancien terrain militaire des Groues. Dans cet écoquartier dont l'empreinte

écologique sera la plus faible possible est prévu un parc d'environ 9 ha. Actuellement seule la construction de la future chaufferie biomasse est lancée. La mise en service est prévue pour juillet 2014

Engagement 7 – Développer les espaces de nature de proximité

Indicateurs : La ville dispose d'une batterie d'indicateurs mis à jour régulièrement depuis 2011. (Différence entre le nombre d'arbres plantés et abattus, % d'espaces verts, accessibilité : 40 % des Orléanais habitent à moins de 300 m de l'entrée d'un ou plusieurs parcs publics, 43 végétalisations de murs dans le cadre de l'opération « embellissons nos murs », mesure des consommations d'eau et de qualité des eaux, division par 4 en 5 ans d'utilisation de matière active phytosanitaire sur l'espace public).

Les espaces verts gérés par la ville représentent en superficie 9,4 % du territoire communal. Leur conception et leur mode de gestion sont variés. L'entretien différencié y est pratiqué depuis 1985.

Les nouveaux projets de ZAC intègrent la nature en ville au travers du paysage urbain.

Des jardins ouvriers et familiaux existants se pérennisent et de nouveaux se créent.

Engagement 8 - Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville, dans les espaces publics et privés

La ville d'Orléans a signé en 2009 la charte « zéro pesticides dans nos villes et villages ». Elle s'est attachée à réduire de manière drastique la consommation de matières actives phytosanitaires.

Engagement 9 - Améliorer la qualité des sols urbains et périurbains

Engagement 10 - Redonner sa place à l'eau en ville

Engagement 11 - Resserrer les liens entre la ville et le milieu rural

Une charte tripartite (chambre d'agriculture, Lyonnaise des eaux, ville d'Orléans) a été signée afin de lutter contre les pollutions diffuses susceptibles de nuire à la pérennité des captages d'eau potable de la ville.

3) AXE 3 : Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville

Engagement 12 - Connaître la perception de la nature par les habitants

Aucune enquête formelle n'a été réalisée. Néanmoins la participation des riverains est sollicitée à de nombreuses occasions sur la thématique « nature en ville » et le ressenti est globalement très positif. Quelques incompréhensions sont à signaler quant à la gestion différenciée des parcs et jardins. Les dortoirs d'étourneaux sont clairement perçus comme nuisibles par les habitants.

Engagement 13 - Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville

La ville organise annuellement les journées du développement durable. 2013 avait été placé sous le signe de la sensibilisation à la biodiversité, 2014 sera axé sur le thème de l'eau. Tous les deux ans, le festival de Loire est également l'occasion de sensibiliser les habitants au risque inondation et à la biodiversité. La ville diffuse également les plaquettes « Développement durable à Orléans » et « l'étude de la biodiversité à Orléans ». Des animations sont proposées aux écoles depuis 2008 autour de la visite du rucher pédagogique du jardin des plantes. Enfin des panneaux pédagogiques sont installés sur l'espace public (indications sur la flore et la faune, sur la gestion « zéro pesticide », etc). Enfin, un document simplifié du PLU a été réalisé à l'intention des particuliers.

Engagement 14 - Renforcer les compétences des professionnels sur la biodiversité et les services écosystémiques

Engagement 15 - Constituer un centre de ressources sur la nature en ville

Engagement 16 - Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature

Une opération d'embellissement des rues avec la participation des habitants est engagée (20 projets réalisés, 60 en demande) : Les services proposent aux particuliers de décaisser une partie du revêtement du trottoir sur l'espace public afin de pouvoir y planter des végétaux.

--

Réseau d'acteurs

- **Etat**
- **Région**
- **Département**
- **Dreal**
- **DDT**
- **Agglomération**
- **Associations nationales et locales**
- **ONEMA**
- **ONF**
- **ONC**
- **Bureaux d'études**

Le plan national « restaurer et valoriser la nature en ville » a été mis au point alors que la ville s'était déjà lancée dans ses propres opérations. Les attentes vis à vis de l'État portent donc d'avantage sur des possibilités de financement notamment sur la Loire plutôt que sur des éléments de doctrine.

A signaler, la stratégie de la Région avec le projet « AMBRE » : Actions pour le maintien de la biodiversité et la restauration des écosystèmes. La ville participe à cet appel à projets.

Compte-rendu de l'entretien du 12 mars 2014

ASSOCIATION PLANTE ET CITE

« Cadrage préalable à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'État sur la promotion de la nature en ville »

Date / Lieu	12 mars 2014, Association Plante et Cité, Angers
Personnes interviewées	Mme Caroline GUTLEBEN : Directrice de Plante et Cité M Damien PROVENDIER : chargé de mission biodiversité, écologie urbaine, paysage
Objectifs de l'entretien	La thématique nature en ville à Plante et Cité
Observations particulières	Plante & Cité est une plate-forme nationale d'expérimentations et de conseils techniques à destination des services espaces verts des collectivités territoriales et des entreprises du paysage. Née du constat d'un besoin d'expérimentations et de mutualisation des techniques du développement durable de gestion des espaces verts, l'association, à but non lucratif, a été initiée en 2006, à Angers, par l'initiative de représentants d'établissement de recherche et d'enseignement supérieur (dont l'Institut National d'Horticulture et l'Institut National de Recherche Agronomique), de services des collectivités et d'entreprises. Il est aujourd'hui le centre technique national traitant des problématiques liées aux espaces verts et mettant en œuvre des expérimentations appliquées. Ses missions essentielles sont les suivantes: • Organiser des programmes d'études et d'expérimentation qui correspondent aux attentes des gestionnaires d'espaces verts. • Animer des expérimentations conduites en réseau avec des collectivités territoriales, des entreprises partenaires et des instituts techniques et

	scientifiques. • Réaliser la veille technique, le transfert et la mutualisation de connaissances scientifiques et techniques vers les collectivités territoriales et entreprises adhérentes.
--	---

1) Le portail nature-en-ville.com

Plante et Cité abrite le portail nature-en-ville.com développé **sous l'égide du Ministère de l'Écologie** et à destination des professionnels de la ville afin de favoriser les échanges et mutualiser les expériences.

Lancé officiellement en mai 2013, on y trouve:

- Les axes et engagements du plan national "nature en ville"
- Les acteurs du plan
- Les actions inscrites dans le cadre du plan
- Des ressources techniques pour restaurer et valoriser la nature en ville
- Les initiatives et expériences.

2) Le réseau d'acteurs

Plante et Cité s'appuie sur un partenariat national de ses membres fondateurs:

- HORTIS: les responsables d'espaces nature en ville
- AITF: association des ingénieurs territoriaux de France
- ATTF association des techniciens territoriaux de France
- FN CAUE: fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
- UNEP: union nationale des entrepreneurs du paysage
- ASTREDHOR: institut technique de l'horticulture
- INRA: institut national de recherche agronomique
- AGROCAMPUS OUEST-Centre d'Angers: institut national d'horticulture et des paysages
- CNFPT
- Université d'Angers

Elle compte 500 adhérents dont 200 collectivités, 200 entreprises et bureaux d'études, 50 établissements de formation, 50 membres associés.

3) L'étude: Bienfaits du végétal en ville : un outil de diagnostic

Plante et Cité a mis au point une méthode de diagnostic à destination des gestionnaires d'espaces verts, des concepteurs et différents acteurs de la planification urbaine, des élus, pour mieux prendre en compte les questions de nature en ville dans les projets d'aménagements urbains, grâce à des outils simples d'évaluation des bienfaits du végétal en ville.

Cinq grands groupes d'indicateurs permettent de caractériser l'ensemble des services éco systémiques du végétal en ville.

A différentes échelles du territoire, de la parcelle bâtie au parc urbain ou à l'ensemble d'une agglomération, ils peuvent être mobilisés pour comparer différents projets d'aménagements.

Compte-rendu de l'entretien du 24 janvier 2014
Agglomération TOURS PLUS
ville de TOURS
ATU 37
« Cadrage préalable à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'État
sur la promotion de la nature en ville»

Date / Lieu	24 janvier 2014 à l' Agglo TOURS PLUS
Personnes interviewées	Mme Florence FRESNAULT, Directrice du développement durable, TOURS PLUS Mme Christine CHASSEGUET, Directrice des parcs et jardins, ville de TOURS. Mme Céline TANGAY, Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours (atu 37).
Objectifs de l'entretien	Préciser la vision des acteurs locaux sur la nature en ville, la place de la nature dans leurs villes, les démarches et actions mises en œuvre au sein de ces villes, la communication mise en place, les partenariats engagés, repérer les points de blocage et les marges de manœuvre potentielles, les besoins et les attentes des acteurs notamment vis-à-vis de l'État.
Observations particulières	La ville de Tours et l'agglomération Tours Plus (22 communes) disposent d'un patrimoine "vert" important. Un "plan d'embellissement" a été réalisé il y a une dizaine d'années par la ville, mais depuis, il n'y a pas eu de véritable schéma directeur en matière de biodiversité. Si le maire est très attaché au label "ville 4 fleurs", il n'en reste pas moins vrai que la problématique de la nature en ville n'est pas affichée comme une priorité politique ou un sujet à enjeux, tant dans les esprits, la ville et l'agglomération sont déjà bien dotées "naturellement". L'agglomération a par ailleurs peu de compétences directes en la matière pour l'instant. La nature en ville est perçue par les habitants comme "l'impression de nature dans la ville", la possibilité de s'y promener pour une consommation de proximité. C'est le

décryptage qu'en font les services de la ville et les élus. La préoccupation au sujet de la biodiversité n'est pas essentielle et le terme correspond déjà à un langage d'expert.

1) AXE 1 : Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel

Engagement 1- Évaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés :

La ville a réalisé de nombreux inventaires en régie sur la flore et la faune aquatique ainsi qu'un inventaire spécifique sur la Loire. Ces inventaires n'ont pas fait l'objet de diffusion au grand public.

Engagement 2 - Améliorer les outils d'information géographique sur la nature en milieu urbain :

Engagement 3 - Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine :

Le PLU utilise l'article L 123-1-5-7 du code de l'urbanisme permettant de classer les zones d'intérêt paysager. Quelques ZAP ont été réalisées au niveau de l'agglomération.

Engagement 4 - Intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville :

Le risque d'inondation est bien évidemment identifié en liaison avec le PPRI Loire. L'on peut également citer les risques liés à la faune (vipères) qui nécessitent un entretien scrupuleux des chemins et aux insectes (ruchers de la Gloriette et du jardin botanique).

2) AXE 2 : Développer les espaces de nature en quantité et en qualité

Engagement 5 - Concrétiser le maillage vert et bleu

L'agglomération a piloté un important travail d'identification de la TVB dans le SCOT/agglo. De nombreux documents cartographiques ont été réalisés à l'échelle communale (1/10 000).

L'accent a été mis sur des territoires à enjeux, soit parce qu'ils sont soumis à une forte pression urbaine, soit pour leurs valeurs paysagères particulières.

Les réactions des communes de l'agglomération ont été diverses, certaines sollicitant cette dernière pour effectuer des études et zonages plus détaillés sur des périmètres spécifiques.

Engagement 6 - Promouvoir l'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction

L'Ecoquartier de Monconseil a 20 ans d'âge et n'a donc que peu intégré les notions de "nature en ville". L'Ecoquartier des casernes (1ha de jardins), plus récent, n'y consacre pas non plus une trop grande place.

Engagement 7 – Développer les espaces de nature de proximité

Indicateurs: La ville dispose d'une batterie d'indicateurs sur les ratios d'espaces verts, sur le nombre d'arbres plantés par an et édite un rapport annuel de gestion différenciée.

La gestion du parc de la Gloriette (espace de nature et de loisirs de 40 ha) aux portes de la ville de Tours vient d'être transférée au 1er janvier 2014 de la ville à l'agglomération.

Un premier projet d'installation d'une ferme caprine est sur le point de voir le jour et l'agglomération réfléchit à un projet structurant pour l'ensemble de ce territoire afin d'en faire émerger le plus grand parc naturel de Tours Plus.

Plus de 2100 jardins familiaux sont recensés sur le territoire de l'agglomération dont 1400 sur Tours (dispersés sur 18 sites). Ils permettent aux familles de disposer d'une parcelle de culture pour une somme modique.

Dans ce cadre, Tours Plus met en œuvre un programme spécifique d'accompagnement des jardiniers: (fourniture de récupérateurs d'eau, financement de forages, formations sur les enjeux de réduction des pesticides et de la consommation d'eau potable) afin de rendre l'activité plus écologique.

Engagement 8 - Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville, dans les espaces publics et privés

La ville de Tours dispose de nombreux espaces verts où elle pratique la gestion différenciée. L'objectif "zéro pesticide" sur la voirie et dans les parcs et jardins n'est pas affiché, même si Tours remplit depuis 3/4 ans les objectifs d'Ecophyto 2018. Il convient de tenir compte des attentes des riverains en matière de propreté.

Une équipe spécifique "brigade verte" est affectée à la gestion des bords de Loire et du Cher.

Engagement 9 - Améliorer la qualité des sols urbains et périurbains

Engagement 10 - Redonner sa place à l'eau en ville

Engagement 11 - Resserrer les liens entre la ville et le milieu rural

L'agglomération a initié une politique volontariste en matière d'agriculture péri-urbaine. Il s'agit de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs par mise à disposition d'emprises foncières ou d'assurer la consolidation d'exploitations en déclin. (On ne recense plus que 25 maraîchers sur l'aire de l'agglomération). Leur réimplantation, le plus souvent en zone inondable a donné lieu à d'importantes négociations avec les services de l'État. Cette politique permet d'alimenter les marchés de Tours et les commerces coopératives de produits de la ferme en circuits courts. Elle permet de répondre partiellement en volumes à la demande des élus d'approvisionner les cantines scolaires.

3) AXE 3 : Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville

Engagement 12 - Connaître la perception de la nature par les habitants

Elle reste du niveau du ressenti. Pas d'enquêtes formelles.

Engagement 13 - Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville

Sont organisés la journée verte annuelle et le dimanche vert mensuel. Des événements thématiques sont également organisés tout au long de l'année à la Gloriette. Par contre, le site internet de la ville n'est pas à jour en la matière.

Engagement 14 - Renforcer les compétences des professionnels sur la biodiversité et les services écosystémiques

La direction des espaces verts de la ville travaille beaucoup en régie et poursuit donc une politique importante en matière de formation de ses personnels.

Les formations spécifiques "nature en ville" représentent plus de 50% de l'ensemble des formations, tant la demande et les motivations sont fortes.

Quelques sites de la ville sont par ailleurs recensés comme lieux de formation sur la gestion différenciée.

Engagement 15 - Constituer un centre de ressources sur la nature en ville

Engagement 16 - Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature

Réseau d'acteurs

- **Plantes et Cité**
- **Associations partenaires des opérations de sensibilisation du public**
- **Villes et villages fleuris**
- **Hortis : les responsables d'espaces nature en ville**
- **CETU INNOPHYT**
- **AITF (association des ingénieurs territoriaux de France)**

Compte-rendu de l'entretien du 13 février 2014
UNIVERSITE DE TOURS
« Cadrage préalable à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'État
sur la promotion de la nature en ville»

Date / Lieu	13 février 2014 à l' université DE TOURS
Personnes interviewées	M. Jean-Louis YENGUE Responsable du Master 2, Environnement, Territoire et Paysage M. Maxime CORNILLON représentant CETU Innophyt – Université de Tours
Objectifs de l'entretien	État d'avancement de l'étude " SERVEUR ": Services Écosystémiques des Espaces Verts Urbains.
Observations particulières	

Axe 3: Promouvoir une culture et une gouvernance partagée de la nature en ville

L'université de Tours a répondu à un appel à projets de recherche d'intérêt régional, cofinancé par la région centre, les universités de Tours et d'Orléans. La thématique étudiée, centrée sur la nature en ville, doit permettre de mesurer, dans un contexte urbain, les retombées des espaces verts pour les collectivités et les habitants sur le double critère: services en matière d'approvisionnement et services culturels.

Les 6 chefs lieux de département de la région centre sont partenaires de l'étude qui a débuté il y a maintenant une année et dont les rendus sont prévus pour 2015/2016.

Lors d'une première phase, l'équipe projet a recensé l'ensemble des espaces verts de plus d'un hectare sur les 6 villes cibles (environ une cinquantaine).

Un tri a par la suite été opéré en fonction d'une série de paramètres (accessibilité, superficie, diversité des apports de nature en ville sur un même parc, qualité et nombre des équipements, parcs les moins anthropisés, etc,...).

Il a abouti à la sélection de 6 espaces remarquables, validés par les

6 collectivités, qui appartiennent dans l'ensemble à des typologies différentes (parc d'agrément historique, parc d'agrément de quartier, grand espace vert, bois et espaces semi-naturels, jardins familiaux).

il s'agit de:

- Pour BLOIS : Le parc de l'Arrou
- Pour TOURS: Les jardins familiaux de la Bergeonnerie
- Pour Orléans: Le parc Pasteur
- Pour Chartres: Le parc Central
- Pour Bourges: Le jardin de Lazenay
- Pour Châteauroux: La prairie St Gildas

Cette sélection fera l'objet d'une série d'études plus précises sur la biodiversité végétale et animale, la pédologie, la sociologie, l'économie, etc.

L'étude tentera alors de déterminer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces espaces verts dans un souci d'optimisation du bien-être collectif.

Elle permettra d'éclairer la décision publique ou son évaluation sur la gestion des espaces verts urbains qui sont des biens publics emblématiques, non pris en compte dans les calculs des agents économiques des villes.

Espaces remarquables sélectionnés dans le cadre de l'étude

		BLOIS	BOURGES	CHATEAUROUX	CHARTRES	TOURS	ORLEANS
Parc d'agrément	Type 3 : parc historique	Jardin de la Roseaie	Jardin des Près Fichaux	Jardin public	Parc des bords de l'Eure Parc André Gagnon Clos Pajot Jardin de l'Evêché	Jardin Botanique Jardin du musée des Beaux Arts Jardin des Prébendes d'Oé	PARC PASTEUR
			Jardin de l'Hotel de Ville				JARDIN DES PLANTES PARC LEON CHESNAUX
	Type 2: parc de quartier	Plaine de jeux Duguay Trouin Plaine de jeux Croix Chevalier Promenade de la Creusille	Jardin Edouard André Parc paysager de Gibjoncs	Plaine de jeux de l'Omélon Parc des Chevaliers Parc Balsan	Parc central Parc Alfred Barruzier Jardin Sakuraï Jardin d'horticulture	Jardin de la Grenouillère	PARC DU MOINS ROUX PARC DE LA FONTAINE DE L'ETUVE
	Type 1: Grand espace vert	Parc de l'Arrou	Lac du Val d'Auron	Site de Belle Isle		Parc Honoré de Balzac Parc de la cousinerie Plaine de la Gloriette Parc du lac de la Bergeonnerie	PARC FLORAL
	Type 4: Bois et espace semi-naturel		Jardin de Lazenay	Prairie Saint Gildas	Bois des grandes pierres couvertes Parc Est Prairie de Launay	Vallon de la Bergeonnerie Parc de Grandmont Ile Simon Parc de Ste Radegonde Bois des douets	BOIS DE CONCYR
Type 5: Jardins familiaux				Jardins des Chevaliers	Jardins Familiaux	Jardins familiaux de la Bergeonnerie	JARDIN DE L'ABBE LEMIRE
			Espaces sélectionnés				

source : Université de Tours

Compte-rendu de l'entretien du 01 octobre 2014

CAUE 18

« Cadrage préalable à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'État sur la promotion de la nature en ville »

Date / Lieu	1 ^{er} octobre 2014, CAUE 18
Personnes interviewées	Mme Béatrice RENON (directrice, architecte-conseiller) M. Nicolas VALADE (architecte-conseiller)
Objectifs de l'entretien	Connaître la vision du CAUE 18 sur la manière dont les petites collectivités (jusqu'à 5000 habitants) appréhendent la thématique « Nature en Ville »
Observations particulières	Le CAUE, sous statut associatif est une équipe de professionnels pluridisciplinaires constituée d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Le financement du CAUE est assuré par : - la part de la taxe d'aménagement (TA) affectée au CAUE, prélevée sur les permis de construire, et dont le taux est fixé en assemblée départementale ; - des cotisations des adhérents (97 % des communes, les 5 pays du Cher et 4 particuliers). Le CAUE 18, n'avait pas connaissance du portail « nature en ville » .

1) Missions et thématique "nature en ville"

Le département du Cher compte de nombreuses communes rurales à très rurales, (moins de 2000 hab). Le CAUE 18 est très peu sollicité par ces communes sur la seule porte d'entrée thématique de « la nature en ville ».

En effet, cette thématique n'est pas portée en tant que telle. Elle est présente dans le cadre d'opération d'embellissement ou dans la démarche « zéro pesticide ».

2) Nature en ville et communes rurales

Le CAUE 18 intervient à la demande pour le compte des communes, dans le cadre de la politique « **cœur de village** », menée par la Région Centre (cf fiche 23 «Maillage urbain et rural – Aménagement d'espaces publics » ci-jointe). Cette dernière souhaite accompagner les communes dans leurs projets de revitalisation des centres-bourgs et concentrer son effort sur les

espaces support d'une fonction récréative, commerciale ou patrimoniale. La qualité de traitement, par une approche environnementale intégrée (paysage, biodiversité, énergie, eau) et le dialogue avec les habitants, doit faire l'objet d'une attention particulière.

Ainsi de nombreuses communes s'engagent dans la gestion durable des espaces publics (zéro pesticide et gestion différenciée) finançables au titre de l'action biodiversité du contrat.

Certaines communes misent également sur leur potentiel touristique, ce qui peut les conduire à mettre en valeur leur patrimoine naturel (point d'eau/fontaine /source/mare) ou à réaliser des aménagements paysagers pour les aires de camping-car.

Le CAUE évoque également les projets de lotissement et la difficulté à y intégrer des espaces de nature à même de réduire la rentabilité de l'opération du point de vue de l'aménageur.

3) Le réseau d'acteurs

- Services de l'État
- Région
- associations naturalistes

MAILLAGE URBAIN ET RURAL

Axe C1 : Aménagement d'espaces publics

« Cœurs de Village », Agglomérations,
Pôles de centralité et pôles d'animation

23

CADRE DE REFERENCE REGIONAL

Objectifs	- Contribuer au renforcement du « vivre ensemble » - Renforcer l'attractivité du commerce de proximité - Valoriser les espaces patrimoniaux notamment dans un objectif d'attractivité touristique
Contenu	Les espaces publics constituent des lieux fonctionnels qui répondent à des pratiques sociales favorisant le « vivre ensemble ». Lieux de vie, ils sont supports de rencontres, de détente, d'animations ou de découverte du patrimoine. Ce sont également des lieux de rassemblement pour des événements, des manifestations publiques. Les espaces publics s'insèrent dans un tissu urbain complexe qui articule différentes fonctions, différents publics, diverses ambiances. La Région doit favoriser par son intervention un traitement qualitatif, sobre, adapté à l'identité des lieux et qui prennent en compte l'impact sur l'environnement de l'entretien des espaces. Ainsi, la Région prend en considération l'usage des espaces avec trois cibles spécifiques : - Les espaces publics favorisant le lien social : espaces de centralité aménagés en espaces de rencontres, de détente ou de jeux, les jardins publics des espaces centraux. - Les espaces valorisant l'animation commerciale : places de marchés, placettes, halles ouvertes, terrasses, voies piétonnières commerçantes. Une attention particulière sera portée aux projets innovants tels que les abords des épiceries sociales et les cafés associatifs - Les espaces contribuant à la valorisation du patrimoine : abords de monuments ou sites enregistrant une fréquentation touristique significative, les espaces publics des villages labellisés plus beaux villages de France, les périmètres des secteurs sauvegardés, espaces publics aux abords de la Loire à vélos (5km), sites Unesco,... La Région déterminera en amont du dispositif contractuel les priorités spécifiques au territoire en accord dans un dialogue avec les acteurs locaux.
Maitres d'ouvrage	• Communes • Communautés de communes • Communautés d'agglomération
Financement régional	Dépenses éligibles : • Traitement minéral des surfaces, en excluant le recours à des matériaux « postiches ». L'espace public pourra inclure des stationnements dans le cas d'un projet global et s'ils représentent une part limitée. • Traitement végétal des surfaces • Equipements (mobiliers urbains, stationnements vélo, sanitaires publics intégrés à un projet global...) • Acquisition et démolition en vue de l'aménagement d'un espace public • Enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et éclairage public • Honoraires (architectes - paysagistes, coordonnateur sécurité) Taux de subvention : <i>Pour l'aménagement de l'espace public</i>

	• A hauteur de 30 % + bonification de 10 % si le projet comporte des clauses d'insertion ou se réalise dans le cadre de chantiers d'insertion • Plancher de <u>subvention</u> par projet : 20 000 € • Plafond de dépenses par projet : 250 000 €	
Modalités	<u>Articulation avec le « projet de vie » de la commune :</u> • Démonstration de l'inscription de l'opération dans un projet global de développement communal <u>Qualité urbaine et paysagère :</u> • Recours à un architecte paysagiste DPLG ou école supérieure du paysage de la définition du programme à la livraison du chantier. Devront être associés à l'élaboration du projet les agents des services techniques qui assureront l'entretien. • Production d'une analyse de l'insertion/connexion de l'espace public dans le tissu urbain et autres espaces publics • Avis de l'ABF quand la réglementation l'impose et respect de la réglementation en vigueur pour les communes de « sensibilité archéologique » <u>Préservation de la biodiversité/gestion des eaux pluviales</u> • Gestion durable des espaces publics (commune engagée dans : plan 0 pesticide ou plan de gestion différenciée, finançables au titre de l'action biodiversité du Contrat). S'agissant des communes en agglomérations, pôles de centralité ou pôles d'animation, sous réserve de leur engagement dans un Plan de gestion différenciée des espaces verts conduisant vers le 0 pesticide. • Utilisation d'espèces rustiques (résistantes aux maladies) et adaptées au climat et au sol, économes en eau, à l'exclusion d'espèces invasives. Dans le cas de plantations de haies, recours à des plantes bocagères ou champêtres. • Aménagements perméables du sol (sauf argumentaire démontrant les contraintes techniques, telles circulations PMR, obligeant un traitement imperméable : dans ce cas, au moins la moitié des surfaces traitées devra être perméable) <u>Sobriété énergétique</u> • Démonstration d'un choix d'équipements d'éclairage public économes et selon un nombre adapté aux usages <u>Favoriser les circulations douces dans l'espace public et vers l'espace public</u> • Accessibilité des personnes à mobilité réduite • Justification de la prise en compte des modes doux : continuités assurées <u>Concertation des habitants</u> : Le dossier devra montrer selon quel mode de concertation les habitants ont été associés au projet	
Indicateurs d'évaluation	INDICATEURS TRANSVERSAUX • Nombre de projets ayant eu recours à des clauses d'insertion et nombre d'heures travaillées • Nb d'Ha artificialisés • Nb de KWh économisés /an • Nb de GES évités /an • Nb de projets bonifiés PCET	INDICATEURS SPECIFIQUES • Nombre d'opérations réalisées • Nombre de communes engagées dans la gestion durable des espaces verts (plan 0 pesticide ou plan de gestion différenciée) • Classement par typologie (animation commerciale/espaces de convivialité ou de rencontres/valorisation du patrimoine)

**Compte-rendu de l'entretien du 30 septembre 2014
CAUE 37**

**« Cadrage préalable à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'État
sur la promotion de la nature en ville »**

Date / Lieu	30 septembre 2014, CAUE 37
Personnes interviewées	Mme Lydia PAGES (architecte conseil)
Objectifs de l'entretien	Connaître la vision du CAUE37 sur la manière dont les petites collectivités (jusqu'à 5000 habitants) appréhendent la thématique « Nature en Ville »
Observations particulières	L'équipe du CAUE 37 est composée de 4 personnes : • M.Fifre (directeur depuis mai 2014) , urbaniste • 1 paysagiste, 1 architecte, 1 aménageur. • Le CAUE 37 existe depuis 4 ans. En Indre-et-Loire, le CAUE est peu sollicité par les collectivités qui se tournent plutôt vers l'ADAC37 (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales), service du Conseil Général dont le rôle est d'intervenir dans les projets communaux en intégrant toutes les thématiques : architecture, paysage, urbanisme, montage juridique et financier. Une convention entre le Conseil Général et le CAUE est en cours de rédaction pour mieux définir les conditions d'intervention complémentaires de ces deux institutions.

1) Vision du CAUE37 sur la perception de la nature en ville par les petites collectivités

Le message « écologique », véhiculé par les services de l'État ou par le canal des associations a été longtemps perçu par les petites collectivités comme excessif et synonyme de frein à leur développement, notamment dans le cadre de l'élaboration des trames vertes et bleues.

Conscient de ce « passif », le CAUE, porte un message orienté vers la qualité architecturale et paysagère (jardins d'agrément, potagers, vergers **qui constituent une transition entre le cœur du bourg et les grands paysages**). La protection ou la mise en valeur de la richesse de la

commune, qui permet de conserver et de valoriser le tourisme générant à son tour des retombées économiques, est alors mieux perçue.

Ce discours, ainsi que l'ensemble des informations disponibles sur la thématique globale du changement climatique a conduit semble-t-il à une meilleure réceptivité de l'ensemble des élus.

De manière convergente, les nouveaux « arrivants » dans ces villages, souvent en provenance de villes plus importantes, sont sensibles à un cadre et une qualité de vie plus proche de la nature et s'attachent à une identité locale forte qu'il convient de préserver.

Néanmoins, la thématique nature en ville apparaît encore souvent anachronique pour les petites communes qui réfléchissent avant tout en termes d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie. Il convient également de garder à l'esprit la faiblesse des ressources financières mobilisables.

A signaler, la SHOT (Société d'Horticulture de Touraine), organisme en charge du label « Villes et Villages Fleuris », accompagne les collectivités, en lien direct avec le service environnement du Conseil Général, dans la mise en œuvre d'actions à travers une nature « moins travaillée », évoluant dans le sens du développement durable.

2) Exemples d'actions entreprises par des collectivités

- **Azay-sur-Indre** – 385 habitants (Sud-Est de Tours) : Une charte architecturale et paysagère est en cours d'élaboration associant le CAUE, les services de l'Etat, la commune et les artisans locaux, dont le but est de recenser et préserver le patrimoine bâti et paysager communal, au moyen notamment de fiches thématiques.

Ces fiches s'adresseront d'une part aux professionnels de l'aménagement urbain, et d'autre part aux propriétaires désirant faire des travaux sur leur bâti ou aménager leurs espaces extérieurs. Une exposition itinérante est également envisagée.

- **Villandry** – 1000 hab (Ouest de Tours) : Un projet participatif d'aménagement du territoire a été mis en place par une équipe composée de paysagistes et d'enseignants-chercheurs des écoles d'enseignement supérieur de paysage d'Angers (Agro-Campus Ouest), de l'école nationale supérieure des paysages de Versailles, et d'un paysagiste de l'Association Passeurs.

Ce projet, vise à faire émerger des visions individuelles, puis un regard partagé sur le cadre de vie à Villandry afin d'en dégager des enjeux et de

faire naître une commande collective. Les actions envisagées par les habitants feront l'objet de réflexions sur leur faisabilité, au cours d'échanges entre les différents acteurs locaux (Mission Val de Loire, Tour(s) Plus, Architecte des Bâtiments de France, élus etc...)

Le CAUE a élaboré un recueil regroupant tout un panel de plantes qui permet de guider les collectivités dans le choix de leurs plantations en fonction des territoires et des emplacements.

Compte-rendu de l'entretien du 22 octobre 2014

Société Horticole Touraine - SHOT 37

« Cadrage préalable à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'État sur la promotion de la nature en ville »

Date / Lieu	22 octobre 2014, SHOT 37 - Tours
Personnes interviewées	Mme Maryse Friot , Présidente de la SHOT 37
Objectifs de l'entretien	Connaître les actions de la SHOT auprès des collectivités, son rôle et sa vision sur la manière dont les petites collectivités (jusqu'à 5000 habitants) appréhendent la thématique « Nature en Ville ».
Observations particulières	La SHOT est une association Loi 1901, dont l'objectif est de valoriser le jardinage comme élément d'épanouissement personnel et de contribution au patrimoine. Elle apporte conseils techniques aux communes et, depuis 2006, missionnée par le Conseil Général d'Indre-et-Loire, elle est chargée de l'organisation des concours de fleurissement au niveau du département : Villes et Villages Fleuris, Maisons Fleuries. La SHOT participe également à de nombreuses manifestations: « Journée Verte », « Journée du Patrimoine », « Fête des Plantes ». Elle propose de nombreux ateliers de sensibilisation auprès des scolaires et des adultes.

1) Label "Villes et Villages Fleuris"

Depuis 1959, le Label des Villes et Villages fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises. Plus de 4000 sont d'ores et déjà labellisées. **Les critères d'attribution, à l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les paysages, pour valoriser la qualité de vie des résidents et des visiteurs.** La SHOT conseille les collectivités en

la matière.

2) Vision de la SHOT 37 sur la perception de la nature en ville par les petites collectivités

Selon la SHOT, les petites collectivités ne ressentent pas comme une priorité la nécessité de restaurer la nature en ville, dans la mesure où la présence de la nature est, pour elles, une évidence.

Pour ces communes, les outils de protection de l'environnement, (TVB, Natura 2000, ZNIEFF...) même s'ils ne sont pas réellement un frein à leur développement, restent néanmoins difficiles à appréhender sur le plan administratif. En outre, le choix des termes utilisés en matière de conseils est très important (par exemple, on évitera de parler de trame verte et bleue en tant qu'outil réglementaire, mais on associera les collectivités à son élaboration en amont en les sensibilisant à la richesse de leur patrimoine).

3) Quelques exemples d'actions spécifiques entreprises par des petites collectivités d'Indre-et-Loire

- **Cinçais** (444 habitants) : cette commune, labellisée 1 fleur, fait partie du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine et est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. Ses trottoirs sont entièrement végétalisés et un parcours botanique de Bruyères a été aménagé (au moins 25 essences de bruyères) en trame verte.
- **Beaulieu Lès Loches** (1773 hab) : la prairie humide le long de l'Indre constitue une trame bleue. Une zone de protection avec parcours botanique, randonnée, a été réalisée. La réhabilitation d'un sentier qui relie l'école à la mairie le long d'une zone maraîchère a valu à la commune d'être récompensée du Prix National pour la Mise en Valeur du Patrimoine Bâti.
- **Le Louroux** (480 hab) : mise en valeur de l'ancien prieuré et de l'étang.

- **Reignac sur Indre** (1213 hab) conserve un patrimoine naturel important, comme en témoignent les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et le site du réseau Natura 2000 qui couvrent une partie de son territoire et qui sont parcourus par le sentier de grande randonnée N°46.
Présence d'une trame bleue naturelle protégée par 15 km de digues le long de l'Indre, et bordée de peupliers.

Compte-rendu de l'entretien du 25 avril 2014

CAUE 41

« Cadrage préalable à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'État sur la promotion de la nature en ville »

Date / Lieu	25 avril 2014, CAUE 41
Personnes interviewées	M. Marniroli (directeur)
Objectifs de l'entretien	Connaître la vision du CAUE 41 sur la manière dont les petites collectivités (jusqu'à 5000 habitants) appréhendent la thématique « Nature en Ville »
Observations particulières	Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) sous statut associatif est constitué d'une équipe de professionnels pluridisciplinaires: (architectes, urbanistes et paysagistes). Il accompagne et conseille à la fois les particuliers et les collectivités qui en font la demande. Le financement des CAUE est assuré principalement par une partie de la taxe d'aménagement, mais aussi par : - des subventions de la Région, du Département, des communes ou de toute autre collectivité publique - des cotisations de leurs adhérents - des contributions liées à des conventions d'objectifs conclues avec les collectivités, les partenaires publics ou privés.

1) Missions et thématique "nature en ville"

Le CAUE41, dans sa posture classique d'animation et d'accompagnement pour la réalisation de projets d'aménagement des collectivités ne réalise pas de guide méthodologique, mais préconise plutôt une « approche projet » :

Chaque territoire étant unique par son histoire, son architecture, son environnement ..., l'élaboration d'un projet se fait sur le terrain avec une prise de connaissance du territoire par l'ensemble des acteurs. Au-delà des conseils prodigués au cas par cas, le CAUE 41 porte notamment le concours « *villes et villages fleuris* » et participe aux appels à projets : « cœur de village » et « jardinons nos villages », (en partenariat avec la FREDON

et d'autres associations naturalistes).

Le CAUE 41 intervient à la demande des collectivités qui le souhaitent dans la réalisation de leurs projets comme pour la mise en place de différents documents tel le PAVE (Plan Accessibilité Voirie et Espace public, (obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015 pour les communes de plus de 500 habitants).

D'une manière générale, les équipes du CAUE 41 constatent que les élus des communes de taille inférieure à 1000 hab ne portent pas de stratégie globale en matière de nature en ville et ne s'inscrivent pas dans une démarche spécifique vis-à-vis de la biodiversité.

Les demandes émanant de ces collectivités concernent essentiellement des actions d'embellissement, de mise en valeur du patrimoine (naturel et architectural) ou répondent à un besoin particulier d'aménagement comme par exemple la réalisation d'un parc.

En arrière plan, on peut identifier le souci de créer une « cassure franche » entre la partie naturelle (champ, forêt...) et la partie urbanisée de la commune (bourg, hameau,...).

2) Opération “jardinons nos villages”

« **Jardinons nos villages** » est une action proposée par la Région dans le cadre de l'appel à projets « ID en Campagne ».

Engagée sur 3 Pays du Loir-et- Cher (Vendômois, Beauce Val de Loire et Grande Sologne), elle regroupe les compétences du CAUE (coordinateur du projet), de SNE, de la FREDON et du Centre de formation du Domaine de Chaumont-sur-Loire et des associations naturalistes du département.

L'initiative « **Jardinons nos villages pour une gestion différenciée et participative de l'urbanisme végétal** » est un projet unique, continu dans lequel les expertises et actions de chaque partenaire sont intégrées pour atteindre un objectif commun de mise en cohérence de la gestion des espaces communaux.

L'un des objectifs de cette démarche est de donner aux décideurs publics les moyens de définir une politique des espaces publics sur la base d'un projet d'ensemble d'urbanisme végétal durable cohérent et de qualité, incluant aussi bien les espaces fleuris ou jardinés que les espaces naturels ou semi naturels et intégrant en amont les questions de gestion

différenciée.

Le projet vise à élaborer une méthode d'analyse-action sur les territoires. Les partenaires et les 10 communes « test » s'engagent dans un projet expérimental qui vise à interroger les outils et les conditions de mobilisation des habitants des territoires ruraux afin d'intervenir à la fois sur les intentions et sur la mise en pratique de projets d'amélioration des espaces publics.

L'innovation de « Jardinons nos villages » réside autant dans la multiplicité des acteurs présents, qui apportent chacun une expertise sur un champ de compétence spécifique que dans les outils de concertation et de construction participative qui seront mis en place. Le programme d'action, qui prend racine dans les diagnostics élaborés par les habitants et les élus, associe des ateliers de formation, de sensibilisation et de conception afin de proposer une action cohérente, étayée à l'échelle d'un réseau d'espaces publics.

Il s'agit d'associer les expertises techniques, les actions des élus et les souhaits de la population dans un objectif commun de gestion des espaces communaux.

10 communes du département bénéficient, sur 2 ans, de cette démarche qui vise une gestion différenciée et participative de l'urbanisme végétal.

Le CAUE a organisé des ateliers et des journées thématiques sur le terrain pour établir un diagnostic communal. Élus, techniciens et habitants ont présenté leur commune, leurs projets d'urbanisme et culturels, leurs attentes. Bien que certains projets soient similaires, les approches sur les 10 territoires sont différentes.

Cette action devrait être concrétisée par la réalisation de projets de taille modeste, adaptés aux souhaits des habitants.

Date d'approbation du projet

1 Avril, 2013

Date (prévue) de fin du projet

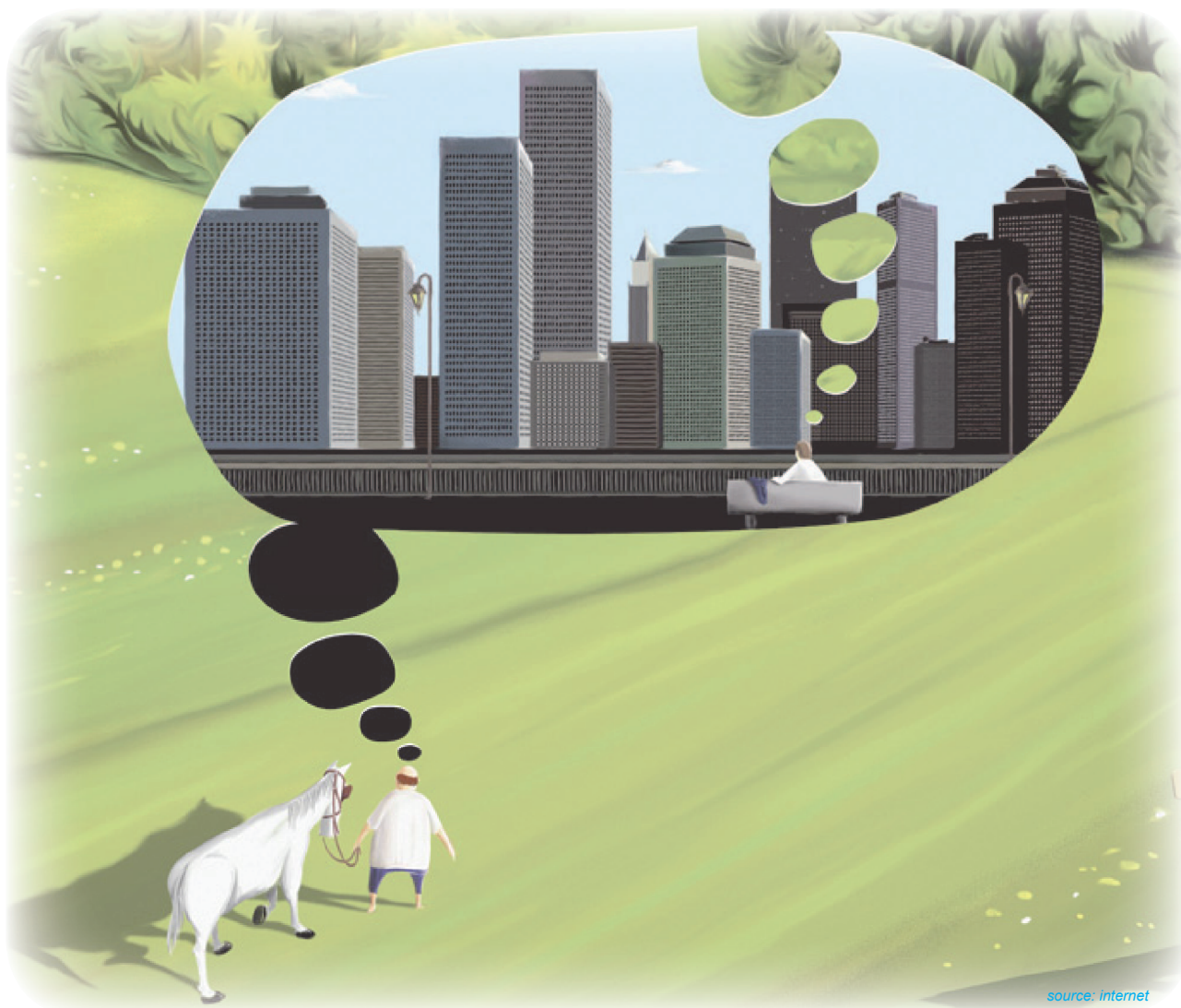
31 Décembre, 2014

5) Le réseau d'acteurs

- Services de Etat
- Région
- associations naturalistes

Cette étude a été réalisée à la demande et pour le compte de

la DREAL Centre Val de Loire



Connaissance et prévention des risques - Développement des infrastructures - Energie et climat - gestion du patrimoine d'infrastructures
Impacts sur la santé - Mobilités et transports - Territoires durables et ressources naturelles - Ville et bâtiments durables

Département Aménagement Durable des Territoires
Tél : 02 35 68 89 07 – Fax : 02 35 68 82 52

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Direction territoriale Normandie-Centre - 10, chemin de la Poudrière - CS 90245 - F-76121 Le Grand-Quevilly Cedex - tél : +33(0) 2 35 68 81 00

Siège social : Cité des Mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92803 - F-69674 Bron Cedex - Tél : +33(0)4 72 14 30 30

Etablissement public - Siret 130 018 310 00289 - TVA Intracommunautaire : FR 94 130018310 - www.cerema.fr